

Table des matières

PARTIE LÉGISLATIVE

Livre I^{er}	La monnaie	L100-1
Titre I^{er}	Dispositions générales	
Chapitre I ^{er}	L'unité monétaire	L111-1
Chapitre II	Règles d'usage de la monnaie	
Section 1	L'indexation	L112-1 à L112-4
Section 2	Pouvoir libératoire	L112-5
Section 3	Interdiction du paiement en espèces de certaines créances	L112-6 à L112-8
Section 4	Mode de paiement du salaire	L112-10
Section 5	Frais ou réduction pour l'usage d'un instrument de paiement donné	L112-11 à L112-12
Chapitre III	Conversion à l'unité euro	L113-1
Titre II	La monnaie fiduciaire	
Chapitre I ^{er}	Les monnaies métalliques	
Section 1	Les pièces métalliques	L121-1 à L121-2
Section 2	La Monnaie de Paris	L121-3 à L121-6
Chapitre II	Les billets de banque	L122-1
Chapitre III	Dispositions communes	L123-1
Titre III	Les instruments de la monnaie scripturale	
Chapitre I ^{er}	Le chèque bancaire et postal	
Section 1	Dispositions générales	L131-1 à L131-1-1
Section 2	Création et forme du chèque	L131-2 à L131-15
Section 3	Transmission	L131-16 à L131-27
Section 4	Aval	L131-28 à L131-30
Section 5	Présentation et paiement	L131-31 à L131-43
Section 6	Chèque barré	L131-44 à L131-46
Section 7	Recours en cas de non paiement	L131-47 à L131-55
Section 8	Etablissement de chèques en plusieurs exemplaires	L131-56 à L131-57
Section 9	Altération	L131-58

Section 10	Prescription	L131-59 à L131-60
Section 11	Protêt	L131-61 à L131-68
Section 12	Incidents de paiement et sanctions	L131-69 à L131-87
Chapitre II	La lettre de change et le billet à ordre	L132-1 à L132-2
Chapitre III	Les règles applicables aux autres instruments de paiement	
Section 1	Champ d'application et définitions	L133-1 à L133-5
Section 2	Autorisation d'une opération de paiement	L133-6 à L133-8
Section 3	Conditions d'exécution d'une opération de paiement	L133-9 à L133-11
Section 4	Délai d'exécution des opérations de paiement et dates de valeur	L133-12 à L133-14
Section 5	Obligations des parties en matière d'instruments de paiement	L133-15 à L133-17
Section 6	Contestation et responsabilité en cas d'opération de paiement non autorisée	
Sous-section 1	Régime de la responsabilité	L133-18
Sous-section 2	Cas particulier des instruments de paiement dotés d'un dispositif de sécurité personnalisé	L133-19 à L133-20
Section 7	Responsabilité en cas d'opération de paiement mal exécutée	L133-21 à L133-22
Section 8	Modalités pratiques et délais en cas d'opérations de paiement non autorisées ou mal exécutées	L133-23 à L133-24
Section 9	Remboursement d'une opération de paiement ordonnée par le bénéficiaire ou par le payeur qui donne un ordre de paiement par l'intermédiaire du bénéficiaire	L133-25 à L133-25-2
Section 10	Frais applicables	L133-26 à L133-27
Section 11	Instruments réservés aux paiements de faibles montants	L133-28
Section 12	Les modalités de remboursement de la monnaie électronique	L133-29 à L133-38
Titre IV La Banque de France		
Chapitre Ier	Missions	
Section 1	Missions fondamentales	L141-1 à L141-6-1
Section 2	Autres missions d'intérêt général et autres activités	L141-7 à L141-9
Chapitre II	Organisation de la banque	
Section 1	Statut de la Banque de France	L142-1
Section 2	Le conseil général	L142-2 à L142-3
Section 4	Le gouverneur et les sous-gouverneurs	L142-8
Section 5	Le personnel de la banque	L142-9
Section 6	Les succursales	L142-10
Chapitre III	Rapport au Président de la République - Contrôle du Parlement	L143-1
Chapitre IV	Dispositions diverses	L144-1 à L144-5
Titre V Les relations financières avec l'étranger		
Chapitre Ier	Dispositions générales	L151-1 à L151-4
Chapitre II	Obligations de déclaration	L152-1 à L152-6
Chapitre III	Biens des banques centrales étrangères	L153-1
Titre VI Dispositions pénales		
Chapitre Ier	Infractions relatives à la prohibition du paiement en espèces de certaines créances	

Chapitre II	Infractions relatives à la monnaie	L162-1 à L162-2
Chapitre III	Infractions relatives aux chèques et aux autres instruments de la monnaie scripturale	L163-1 à L163-12
Chapitre IV	Infractions concernant la Banque de France	L164-1 à L164-2
Chapitre V	Infractions à la législation sur les relations financières avec l'étranger	L165-1

Livre II Les produits

Titre I^{er} Les instruments financiers

Chapitre I ^{er}	Définition et règles générales	
Section 1	Définitions	L211-1
Section 2	Les titres financiers	
Sous-section 1	Conditions d'émission	L211-2
Sous-section 2	Inscription en compte	
Paragraphe 1	Dispositions générales	L211-3 à L211-5
Paragraphe 2	Tenue de compte-conservation	L211-6 à L211-8
Paragraphe 3	Protection du titulaire du compte	L211-9 à L211-12
Paragraphe 4	Dispositions transitoires	L211-13
Sous-section 3	Transmission	
Paragraphe 1	Négociabilité	L211-14 à L211-16
Paragraphe 2	Transfert de propriété	L211-17 à L211-19
Sous-section 4	Nantissement de comptes-titres	L211-20
Sous-section 5	Formes particulières de transmission	
Paragraphe 1	Adjudication	L211-21
Paragraphe 2	Prêt de titres financiers	L211-22 à L211-26
Paragraphe 3	Pension	L211-27 à L211-34
Section 3	Contrats financiers	L211-35
Section 4	Règles communes applicables aux opérations sur instruments financiers	
Paragraphe 1	Compensation et cessions de créances	L211-36 à L211-37
Paragraphe 2	Garantie des obligations financières	L211-38 à L211-39
Paragraphe 3	Disposition commune	L211-40
Section 5	Régime des instruments financiers étrangers	L211-41
Chapitre II	Titres de capital	L212-1 A
Section 1	Les actions	
Sous-section 1	Actions de numéraire et d'apport	L212-1
Sous-section 2	Actions à forme nominative obligatoire	L212-2 à L212-4
Sous-section 3	Actions de préférence	L212-5
Sous-section 4	Dispositions applicables aux catégories de titres en voie d'extinction	L212-6 à L212-6-4
Section 2	Les autres titres donnant ou pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote	L212-7
Section 3	Régimes particuliers d'accès au capital en faveur du personnel salarié	

Sous-section 1	Intéressement et participation des salariés aux résultats de l'entreprise	L212-13 à L212-14
Sous-section 2	Opérations d'augmentation de capital	L212-15
Sous-section 3	Options de souscription ou d'achat d'actions	L212-16
Sous-section 4	Les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	L212-17
Chapitre III	Titres de créance	L213-1 A
Section 1	Les titres de créances négociables	L213-1 à L213-4-1
Section 2	Les obligations	
Sous-section 1	Règles générales.	L213-5 à L213-6-2
Sous-section 2	Obligations émises par les groupements d'intérêt économique.	L213-7
Sous-section 3	Obligations émises par les associations.	L213-8 à L213-21
Sous-section 4	Obligations émises par les fondations	L213-21-1 A
Section 3	Les titres émis par l'Etat	L213-21-1
Sous-section 1	Emprunts d'Etat	L213-22
Sous-section 2	Bons du Trésor	L213-23 à L213-31
Section 4	Les titres participatifs	L213-32 à L213-35
Chapitre IV	Placements collectifs	L214-1 à L214-1-1
Section 1	OPCVM	L214-2 à L214-2-2
Sous-section 1	Agrément	L214-3
Sous-section 2	Régime général des OPCVM	L214-4 à L214-8-9
Sous-section 3	Obligations de la société de gestion, du dépositaire et de l'entité responsable de la centralisation et du commissaire aux comptes	L214-9 à L214-14
Sous-section 4	Règles de fonctionnement	L214-15 à L214-19
Sous-section 5	Règles d'investissement	
Paragraphe 1	Règles générales de composition de l'actif	L214-20
Paragraphe 2	Règles applicables aux contrats financiers, aux acquisitions et cessions temporaires d'instruments financiers et aux garanties	L214-21
Sous-section 6	OPCVM maîtres et nourriciers	L214-22 à L214-22-6
Sous-section 7	Information des investisseurs	L214-23 à L214-23-2
Section 2	FIA	L214-24
Sous-section 1	Dispositions communes	
Paragraphe 1	Procédure de commercialisation de FIA	
Sous-paragraphe 1	Procédure de commercialisation de FIA en France	L214-24-1
Sous-paragraphe 2	Procédure de commercialisation de FIA dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France	L214-24-2
Paragraphe 2	Dépositaire	L214-24-3 à L214-24-12
Paragraphe 3	Evaluation	L214-24-13 à L214-24-18
Paragraphe 4	Information	
Sous-paragraphe 1	Information des investisseurs	L214-24-19
Sous-paragraphe 2	Information de l'Autorité des marchés financiers	L214-24-20

Paragraphe 5	Participation et contrôle	L214-24-21 à L214-24-23
Sous-section 2	Fonds ouverts à des investisseurs non professionnels	
Paragraphe 1	Fonds d'investissement à vocation générale	
Sous-paragraphe 1	Agrément	L214-24-24
Sous-paragraphe 2	Régime général des fonds d'investissement à vocation générale	L214-24-25 à L214-24-43
Sous-paragraphe 3	Obligations de la société de gestion, de l'entité responsable de la centralisation et du commissaire aux comptes	L214-24-44 à L214-24-47
Sous-paragraphe 4	Règles de fonctionnement	L214-24-48 à L214-24-54
Sous-paragraphe 5	Règles d'investissement	L214-24-55 à L214-24-56
Sous-paragraphe 6	Fonds d'investissement à vocation générale maîtres et nourriciers	L214-24-57 à L214-24-61
Sous-paragraphe 7	Information des investisseurs	L214-24-62 à L214-25
Sous-paragraphe 8	Dispositions diverses	L214-26 à L214-26-2
Paragraphe 2	Fonds de capital investissement	
Sous-paragraphe 1	Dispositions générales	L214-27
Sous-paragraphe 2	Fonds communs de placement à risques	L214-28 à L214-29
Sous-paragraphe 3	Fonds communs de placement dans l'innovation	L214-30 à L214-30-1
Sous-paragraphe 4	Fonds d'investissement de proximité	L214-31 à L214-32-1
Paragraphe 3	Organismes de placement collectif immobilier	
Sous-paragraphe 1	Dispositions communes	L214-33 à L214-61-1
Sous-paragraphe 2	Règles particulières relatives aux sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable	L214-62 à L214-70
Sous-paragraphe 3	Règles particulières relatives aux fonds de placement immobilier	L214-71 à L214-84
Sous-paragraphe 4	Organismes de placement collectif immobilier à compartiments	L214-85
Paragraphe 4	Sociétés civiles de placement immobilier et les sociétés d'épargne forestière	
Sous-paragraphe 1	Régime général	L214-86 à L214-92
Sous-paragraphe 2	Souscription des parts	L214-93 à L214-97
Sous-paragraphe 3	Gestion	L214-98 à L214-102-1
Sous-paragraphe 4	Assemblée générale	L214-103 à L214-108
Sous-paragraphe 5	Dispositions comptables	L214-109 à L214-110
Sous-paragraphe 6	Fusion	L214-111 à L214-113
Sous-paragraphe 7	Règles de bonne conduite	
Sous-paragraphe 8	Dispositions particulières aux sociétés civiles de placement immobilier	L214-114 à L214-120
Sous-paragraphe 9	Dispositions particulières aux sociétés d'épargne forestière	L214-121 à L214-126
Paragraphe 5	Sociétés d'investissement à capital fixe	
Sous-paragraphe 1	Dispositions communes	L214-127 à L214-135

Sous-paragraphe 2	Sociétés d'investissement à capital fixe dont les actions sont négociées sur un marché d'instruments financiers	L214-136 à L214-137
Sous-paragraphe 3	Fonds fermés de droit étranger dont les parts ou actions sont négociées sur un marché d'instruments financiers	L214-138
Paragraphe 6	Fonds de fonds alternatifs	L214-139 à L214-142
Sous-section 3	Fonds ouverts à des investisseurs professionnels	
Paragraphe 1	Fonds agréés	
Sous-paragraphe 1	Fonds professionnels à vocation générale	L214-143 à L214-147
Sous-paragraphe 2	Organismes professionnels de placement collectif immobilier	L214-148 à L214-151
Paragraphe 2	Fonds déclarés	L214-152 à L214-153-1
Sous-paragraphe 1	Fonds professionnels spécialisés	L214-154 à L214-158
Sous-paragraphe 2	Fonds professionnels de capital investissement	L214-159 à L214-162
Sous-paragraphe 3	Société de libre partenariat	L214-162-1 à L214-162-12
Sous-section 4	Fonds d'épargne salariale	L214-163
Paragraphe 1	Fonds communs de placement d'entreprise	L214-164 à L214-165
Paragraphe 2	Sociétés d'investissement à capital variable d'actionariat salarié	L214-166
Sous-section 5	Organismes de titrisation	
Paragraphe 1	Dispositions communes aux organismes de titrisation	L214-167 à L214-175
Sous-paragraphe 1	Dispositions particulières aux sociétés de titrisation	L214-176 à L214-179
Sous-paragraphe 2	Dispositions particulières aux fonds communs de titrisation	L214-180 à L214-186
Paragraphe 2	Dispositions particulières aux organismes de titrisation ou aux compartiments d'organismes de titrisation supportant des risques d'assurance	L214-187 à L214-190
Section 3	Autres placements collectifs	L214-191

Titre II Les produits d'épargne

Chapitre Ier	Produits d'épargne générale à régime fiscal spécifique	
Section 1	Le livret A	L221-1 à L221-9
Section 2	L'épargne populaire	
Sous-section 1	Le compte sur livret d'épargne populaire	L221-13 à L221-17-2
Sous-section 2	Le plan d'épargne populaire	L221-18 à L221-23
Section 3	Le livret jeune	L221-24 à L221-26-1
Section 4	Le livret de développement durable	L221-27
Section 5	L'épargne-logement	L221-29
Section 6	Plan d'épargne en actions	L221-30 à L221-32
Section 6 bis	Plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire	L221-32-1 à L221-32-3
Section 7	L'épargne codéveloppement	
Sous-section 1	Le compte épargne codéveloppement	

Sous-section 2	Le livret d'épargne pour le codéveloppement	
Section 7 bis	Compte épargne d'assurance pour la forêt	L221-34-1
Section 8	Dispositions communes aux produits d'épargne générale à régime fiscal spécifique	L221-35 à L221-38
Chapitre II	Produits d'épargne salariale	
Section unique	Le plan d'épargne d'entreprise	L222-1
Chapitre III	Bons de caisse	L223-1 à L223-4
Titre III	Dispositions pénales	
Chapitre Ier	Infractions relatives aux instruments financiers	
Section 1	Infractions relatives aux titres	
Sous-section 1	Obligations.	L231-1
Sous-section 2	Titres émis par des associations.	
Section 2	Infractions relatives aux placements collectifs	
Sous-section 1	Dispositions relatives aux OPCVM, aux fonds communs de créances et aux organismes de placement collectif immobilier	L231-3 à L231-7-1
Sous-section 2	Dispositions relatives aux sociétés civiles de placement immobilier	L231-8 à L231-21
Chapitre II	Infractions relatives aux produits d'épargne	
Section unique	Bons de caisse	L232-1
Livre III	Les services	
Titre Ier	Les opérations de banque, les services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique	
Chapitre Ier	Dispositions générales	
Section 1	Définition des opérations de banque	L311-1
Section 2	Définition des opérations connexes aux opérations de banque	L311-2
Section 3	Définition des opérations de mise à disposition de la clientèle ou de gestion de moyens de paiement	L311-3 à L311-4
Section 4	Les titres de monnaies locales complémentaires	L311-5 à L311-6
Chapitre II	Comptes et dépôts	
Section 1	Droit au compte et relations avec le client	
Sous-section 1	Droit au compte	L312-1
Sous-section 1 bis	Inclusion bancaire et prévention du surendettement	L312-1-1 A à L312-1-1 B
Sous-section 2	Relations des établissements de crédit avec le client	L312-1-1 à L312-1-8
Section 2	Fonds remboursables du public	L312-2
Section 3	Fonds de garantie des dépôts et de résolution	
Sous-section 1	Dispositions générales	L312-4
Sous-section 2	Mécanisme de garantie des dépôts et dispositif de financement de la résolution	L312-4-1 à L312-6-1
Sous-section 3	Ressources du fonds de garantie des dépôts et de résolution	L312-7 à L312-8-2
Sous-section 4	Organisation et fonctionnement du fonds de garantie des dépôts et de résolution	L312-9 à L312-15
Sous-section 5	Dispositions communes	L312-16 à L312-18
Section 4	Comptes inactifs	L312-19 à L312-21

Chapitre III	Crédits	
Section 1	Dispositions générales	
Sous-section 1	Définition	L313-1
Sous-section 2	Taux d'intérêt	
Paragraphe 1	Taux de l'intérêt légal	L313-2 à L313-3
Paragraphe 2	Taux effectif global	L313-4
Paragraphe 3	Taux de l'usure	L313-5 à L313-5-2
Sous-section 3	Fichier des incidents de paiement caractérisés	L313-6
Section 2	Catégories de crédits et opérations assimilées	
Sous-section 1	Crédit-bail	L313-7 à L313-11
Sous-section 2	Crédits aux entreprises	
Paragraphe 1	Crédit d'exploitation	L313-12 à L313-12-2
Paragraphe 2	Prêts participatifs	L313-13
Sous-paragraphe 1	Régime général.	L313-14 à L313-17
Sous-paragraphe 2	Prêts participatifs accordés par l'Etat.	L313-18 à L313-20
Paragraphe 3	Garanties des crédits aux entrepreneurs individuels	L313-21 à L313-21-1
Paragraphe 4	Régime des engagements de garantie	L313-22 à L313-22-1
Section 3	Procédures de mobilisation des créances professionnelles	
Sous-section 1	Cession et nantissement des créances professionnelles	L313-23 à L313-29-2
Sous-section 2	Mobilisation des crédits par le cessionnaire ou le nanti	
Paragraphe 1	Dispositions générales	L313-30 à L313-35
Paragraphe 2	Mobilisation des crédits à moyen terme	L313-36 à L313-41
Paragraphe 3	Mobilisation des créances hypothécaires et assimilées	L313-42 à L313-49-1
Section 4	Garantie des cautions	L313-50 à L313-51
Chapitre IV	Les services de paiement	
Section 1	Définitions	L314-1
Section 2	Champ d'application	L314-2 à L314-6
Section 3	Frais liés à la fourniture d'informations	L314-7
Section 4	Obligations d'information	L314-8
Sous-section 1	Opérations de paiement isolées	L314-9 à L314-11
Sous-section 2	Contrat-cadre de services de paiement	L314-12 à L314-13
Sous-section 3	Informations après l'exécution de l'opération de paiement	L314-14
Sous-section 4	Obligations d'information lorsqu'un des prestataires de services de paiement impliqué dans l'opération est situé à Saint-Pierre-et-Miquelon ou en dehors de l'Espace économique européen	L314-15
Sous-section 5	Obligations applicables aux instruments réservés aux paiements de faibles montants	L314-16
Chapitre V	L'émission et la gestion de monnaie électronique	
Section 1	Définition	L315-1 à L315-3
Section 2	Rémunération	L315-4
Section 3	Obligations contractuelles	L315-5 à L315-8

Chapitre VI	Médiation	L316-1
Chapitre VII	Contrôle et dispositions communes	L317-1 à L317-3
Chapitre VIII	Offre d'opérations de banque à des personnes physiques résidant en France par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un état figurant sur la liste des états bénéficiaires de l'aide publique au développement et qui n'est pas partie à l'accord sur l'espace économique européen	L318-1 à L318-5
Titre II	Les services d'investissement et leurs services connexes	
Chapitre Ier	Dispositions générales	L321-1 à L321-4
Chapitre II	Garantie des investisseurs	L322-1 à L322-10
Titre III	Systèmes de paiement et systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers	L330-1 à L330-4
Titre IV	Démarchage, colportage et fourniture à distance de services financiers	
Chapitre Ier	Démarchage bancaire ou financier	
Section 1	Définition	L341-1 à L341-2
Section 2	Personnes habilitées à procéder au démarchage	L341-3 à L341-9
Section 3	Produits ne pouvant pas faire l'objet de démarchage	L341-10
Section 4	Règles de bonne conduite	L341-11 à L341-16
Section 5	Sanctions disciplinaires	L341-17
Chapitre II	Démarchage et colportage concernant les opérations sur les matières précieuses et les billets de banque étrangers	
Section 1	Opérations sur matières précieuses	L342-1 à L342-2
Section 2	Opérations sur les billets de banque étrangers	L342-3
Chapitre III	Fourniture à distance de services financiers à un consommateur	L343-1 à L343-2
Titre V	Dispositions pénales	
Chapitre Ier	Infractions relatives au droit au compte et aux relations avec le client	L351-1
Chapitre II	Infractions relatives au fonds de garantie des déposants	L352-1
Chapitre III	Infractions relatives au démarchage	
Section 1	Démarchage en matière bancaire ou financière	L353-1 à L353-5
Section 2	Opérations sur matières précieuses et billets de banque étrangers	L353-6
Livre IV	Les marchés	
Titre Ier	Opérations	
Chapitre Ier	Définitions et champ d'application	L411-1 à L411-4
Chapitre II	Dispositions générales	
Section 1	Obligations de publicité	L412-1
Section 2	Interdictions et sanctions	L412-2 à L412-3

Titre II Les plates-formes de négociation

Chapitre Ier	Les marchés réglementés français	
Section 1	Définition du marché réglementé et de l'entreprise de marché	L421-1 à L421-3
Section 2	Reconnaissance, révision et retrait de la qualité de marché réglementé	L421-4 à L421-6
Section 3	Conditions de fonctionnement des marchés réglementés et des entreprises de marché	
Sous-section 1	Obligations des dirigeants et des actionnaires d'entreprises de marché	L421-7 à L421-9
Sous-section 2	Obligations de l'entreprise de marché	L421-10 à L421-13
Section 4	Admission aux négociations, suspension, radiation et retrait des instruments financiers	L421-14 à L421-16-2
Section 5	Régime des membres d'un marché réglementé	L421-17 à L421-20
Section 6	Obligations de transparence avant et après négociation	L421-21 à L421-23
Chapitre II	Marchés réglementés européens	L422-1
Chapitre III	Marchés étrangers reconnus	L423-1
Chapitre IV	Systèmes multilatéraux de négociation	
Section 1	Définition ; agrément ou autorisation de l'exploitant	L424-1
Section 2	Conditions de fonctionnement	L424-2 à L424-4-2
Section 3	Admission, suspension et retrait des instruments financiers	L424-5
Section 4	Régime des membres	L424-6
Section 5	Obligations de transparence avant et après négociation	L424-7 à L424-8
Section 6	Systèmes multilatéraux de négociation européens	L424-9 à L424-10
Section 7	Dispositions transitoires	L424-11
Chapitre V	Les internalisateurs systématiques	L425-1 à L425-4
Chapitre VI	Détention, commerce et transport de l'or	L426-1

Titre III Les négociations sur instruments financiers

Chapitre III	Opérations spécifiques aux marchés réglementés	
Section 1	Offres publiques d'achat et d'échange	L433-1 à L433-2
Section 2	Obligation de déposer un projet d'offre publique	L433-3
Section 3	Offres publiques de retrait et retrait obligatoire	L433-4
Section 4	Dispositions applicables aux sociétés dont les instruments financiers ont cessé d'être négociés sur un marché réglementé	L433-5

Titre IV Les chambres de compensation

Chapitre unique	Les chambres de compensation	L440-1 à L440-10
-----------------	------------------------------	------------------

Titre V La protection des investisseurs

Chapitre Ier	La transparence des marchés	
Section 1	Les obligations d'information relative aux comptes	L451-1-2 à L451-1-6
Section 2	Obligation d'information sur les prises de participations	L451-2 à L451-2-1
Section 3	Obligation d'information sur le rachat d'actions	L451-3
Section 4	Obligations d'information sur les dispositifs de traitement automatisé	L451-4

Section 5	Obligation d'information par les personnes détenant des instruments financiers dont le sous-jacent est, en tout ou partie, une matière première agricole	L451-5
Chapitre II	Associations de défense des investisseurs	L452-1 à L452-4
Titre VI Dispositions pénales		
Chapitre Ier		
Chapitre II	Infractions relatives aux marchés réglementés	L462-2
Chapitre IV	Infractions relatives aux entreprises de marché et aux chambres de compensation	L464-1 à L464-2
Chapitre V	Infractions relatives à la protection des investisseurs	
Section 1	Atteintes à la transparence des marchés	L465-1 à L465-3
Section 2	Prises de participations	L465-4
Chapitre VI	Dispositions communes	L466-1
Livre V Les prestataires de services		
L500-1		
Titre Ier Prestataires de services bancaires		
Chapitre Ier	Dispositions générales	
Section 1	Définitions et activités	L511-1 à L511-4-2
Section 2	Interdictions	L511-5 à L511-8-2
Section 3	Conditions d'accès à la profession	
Sous-section 1	Agrément	L511-9 à L511-20
Sous-section 2	Libre établissement et libre prestation de services sur le territoire des Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen	L511-21 à L511-28
Section 4	Organes de la profession	
Sous-section 1	L'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et les autres organismes professionnels	L511-29
Sous-section 2	Les organes centraux	L511-30 à L511-32
Section 5	Le secret professionnel	L511-33 à L511-34
Section 6	Dispositions comptables	
Sous-section 1	Comptes sociaux et documents comptables	L511-35 à L511-37
Sous-section 2	Commissaires aux comptes	L511-38 à L511-39
Section 7	Dispositions prudentielles	L511-41 à L511-50-1
Section 8	Gouvernance des établissements de crédit et des sociétés de financement	
Sous-section 1	Dirigeants	L511-51 à L511-54
Sous-section 2	Organisation et contrôle interne	L511-55 à L511-70
Sous-section 3	Politique et pratiques de rémunération	L511-71 à L511-88
Sous-section 4	Comités spécialisés	
Paragraphe 1	Dispositions communes	L511-89 à L511-91
Paragraphe 2	Comités des risques	L511-92 à L511-97
Paragraphe 3	Comités des nominations	L511-98 à L511-101
Paragraphe 4	Comités des rémunérations	L511-102 à L511-103

Section 9	Mission permanente d'intérêt public confiée à un établissement de crédit ou à une société de financement	L511-104
Chapitre II	Les banques mutualistes ou coopératives	
Section 1	Dispositions générales	L512-1 à L512-1-1
Section 2	Les banques populaires	
Sous-section 1	Dispositions générales	L512-2 à L512-9
Sous-section 2	Le réseau des banques populaires	L512-11 à L512-12
Sous-section 3	Dispositions diverses	L512-13
Section 3	Le crédit agricole	L512-20
Sous-section 1	Les caisses de crédit agricole mutuel	
Paragraphe 1	Organisation	L512-21 à L512-35
Paragraphe 2	Fonctionnement	L512-36 à L512-43
Paragraphe 3	Ressources	L512-44 à L512-46
Sous-section 2	L'organe central du crédit agricole	
Paragraphe 1	Organisation	L512-47 à L512-49
Paragraphe 2	Ressources	L512-50
Sous-section 3	Contrôles	L512-51 à L512-54
Section 4	Le crédit mutuel	L512-55 à L512-59
Section 5	Le crédit mutuel agricole et rural	L512-60
Section 6	Les sociétés coopératives de banque	
Sous-section 1	Dispositions générales	L512-61 à L512-63
Sous-section 2	Conseil d'administration	L512-64
Sous-section 3	Commissaire du Gouvernement	L512-65
Sous-section 4	Statuts	L512-66 à L512-67
Section 7	Le crédit maritime mutuel	
Sous-section 1	Dispositions générales	L512-68 à L512-75
Sous-section 2	Administration	L512-76 à L512-81
Sous-section 3	Commissaires aux comptes	L512-82
Sous-section 4	Dispositions diverses	L512-83 à L512-84
Section 8	Le réseau des caisses d'épargne	
Sous-section 1	Missions	L512-85
Sous-section 2	Le réseau	L512-86 à L512-86-1
Sous-section 3	Les caisses d'épargne et de prévoyance	L512-87 à L512-90
Sous-section 4	Les sociétés locales d'épargne	L512-92 à L512-93
Sous-section 6	La Fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance	L512-99
Sous-section 8	Dispositions générales	L512-102 à L512-105
Section 9	Organe central des caisses d'épargne et des banques populaires	L512-106 à L512-108
Chapitre III	Les établissements de crédit spécialisés	
Section 1	Dispositions communes	L513-1
Section 2	Les sociétés de crédit foncier	
Sous-section 1	Statut et objet	L513-2

Sous-section 2	Opérations	L513-3 à L513-10
Sous-section 3	Privilège des créances nées des opérations	L513-11
Sous-section 4	Règles régissant les opérations des sociétés de crédit foncier	L513-12 à L513-17
Sous-section 5	Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires	L513-18 à L513-21
Sous-section 6	Contrôles	L513-22 à L513-24
Sous-section 7	Dispositions diverses	L513-25 à L513-27
Section 3	Les sociétés de financement de l'habitat	L513-28 à L513-33
Chapitre IV	Les caisses de crédit municipal	
Section 1	Missions	L514-1
Section 2	Création et administration	L514-2 à L514-4
Chapitre V	Les sociétés de financement	
Section 1	Dispositions communes	L515-1 à L515-1-1
Section 2	Les entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier	L515-2
Section 3	Les sociétés de caution mutuelle	
Sous-section 1	Objet	L515-4
Sous-section 2	Statuts	L515-5 à L515-7
Sous-section 3	Emploi des fonds	L515-8 à L515-9
Sous-section 4	Publicité	L515-10 à L515-12
Chapitre VII	Compagnies financières holding, entreprises mères de société de financement, compagnies financières holding mixtes, conglomerats financiers, compagnies holding mixtes et entreprises mères mixtes de société de financement	
Section 1	Définitions	
Sous-section 1	Compagnies financières holding et entreprises mères de société de financement	L517-1
Sous-section 2	Conglomerats financiers	L517-2 à L517-4
Sous-Section 3	Compagnies holding mixtes et entreprises mères mixtes de société de financement	L517-4-1
Section 2	Dispositions générales	
Sous-section 1	Compagnies financières holding et entreprises mères de société de financement	L517-5
Sous-section 2	Conglomerats financiers	L517-6 à L517-9
Sous-Section 3	Compagnies holding mixtes et entreprises mères mixtes de société de financement	L517-10
Chapitre VIII	Les établissements et services autorisés à effectuer des opérations de banque	
Section 1	Dispositions générales	L518-1
Section 2	La Caisse des dépôts et consignations	L518-2 à L518-3
Sous-section 1	Commission de surveillance	
Paragraphe 1	Composition	L518-4 à L518-6
Paragraphe 2	Missions	L518-7 à L518-9
Paragraphe 3	Rapport au Parlement	L518-10
Sous-section 2	Administration de la Caisse des dépôts et consignations	

Paragraphe 1	Le directeur général	L518-11 à L518-12
Paragraphe 2	Le caissier général	L518-13
Paragraphe 3	Les préposés de la caisse et le concours des comptables du Trésor	L518-14
Paragraphe 4	Contrôle par la Cour des comptes	L518-15
Paragraphe 5	Présentation et certification des comptes	L518-15-1
Paragraphe 6	Contrôle externe	L518-15-2 à L518-15-3
Sous-section 3	Affectation du résultat de la Caisse des dépôts et consignations	L518-16
Sous-section 4	Opérations	
Paragraphe 1	Consignations et dépôts	L518-17 à L518-22
Paragraphe 2	Rémunération des dépôts et des consignations	L518-23
Paragraphe 3	Règles de déchéance	L518-24
Section 3	La Poste	L518-25 à L518-25-1
Chapitre IX	Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement	
Section 1	Définitions et obligation d'immatriculation	L519-1 à L519-3-2
Section 2	Autres conditions d'accès et d'exercice	L519-3-3 à L519-4
Section 3	Règles de bonne conduite	L519-4-1 à L519-6
Titre II	Les prestataires de services de paiement, les changeurs manuels et les émetteurs de monnaie électronique	
Chapitre Ier	Les prestataires de services de paiement	L521-1 à L521-4
Chapitre II	Les établissements de paiement	
Section 1	Définition	L522-1 à L522-5-1
Section 2	Conditions d'accès à la profession	
Sous-section 1	Agrément	L522-6 à L522-11-1
Sous-section 2	Libre établissement et libre prestation de services sur le territoire des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen	L522-12 à L522-13
Section 3	Dispositions prudentielles	L522-14 à L522-18
Section 4	Secret professionnel, comptabilité et contrôle légal des comptes	L522-19 à L522-20
Chapitre III	Les agents	L523-1 à L523-6
Chapitre IV	Les changeurs manuels	L524-1 à L524-7
Chapitre V	Les émetteurs de monnaie électronique	
Section 1	Généralités	L525-1 à L525-7
Section 2	La distribution de monnaie électronique	L525-8 à L525-13
Chapitre VI	Les établissements de monnaie électronique	
Section 1	Définitions	L526-1 à L526-6
Section 2	Conditions d'accès à la profession	
Sous-section 1	Agrément	L526-7 à L526-20
Sous-section 2	Libre établissement et libre prestation de services sur le territoire des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen	L526-21 à L526-26

Section 3	Dispositions prudentielles	L526-27 à L526-34
Section 4	Secret professionnel, comptabilité et contrôle légal des comptes	L526-35 à L526-40
Titre III Les prestataires de services d'investissement		
Chapitre Ier Définitions		
Section 1	Dispositions générales	L531-1 à L531-2
Section 2	Les entreprises d'investissement	L531-4 à L531-9
Section 3	Interdictions	L531-10 à L531-11
Section 4	Secret professionnel	L531-12
Chapitre II Conditions d'exercice de la profession		
Section 1 Agrément		
Sous-section 1	Conditions et procédures d'agrément	L532-1 à L532-5
Sous-section 2	Retrait d'agrément et radiation	L532-6 à L532-8
Sous-section 3	Dispositions relatives aux sociétés de gestion de portefeuille	
Paragraphe 1	Agrément	L532-9 à L532-9-3
Paragraphe 2	Retrait d'agrément et radiation	L532-10 à L532-13
Sous-section 4	Bureaux de représentation	L532-14 à L532-15
Section 2	Libre établissement et libre prestation de services sur le territoire des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen	
Sous-section 1	Dispositions générales	L532-16 à L532-17
Sous-section 2	Libre prestation de services et liberté d'établissement en France	L532-18 à L532-22
Sous-section 3	Libre prestation de services et liberté d'établissement sur le territoire des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen	L532-23 à L532-27
Section 3	Règles spécifiques concernant les pays tiers	
Sous-section 1	Dispositions générales	L532-28
Sous-section 2	Conditions applicables aux sociétés de gestion de portefeuille	L532-29
Sous-section 3	Agrément des gestionnaires établis dans un pays tiers	L532-30 à L532-42-1
Sous-section 4	Responsabilité des autorités compétentes	L532-43 à L532-46
Chapitre III Obligations des prestataires de services d'investissement		
Section 1	Dispositions générales	L533-1
Section 2	Normes de gestion	L533-2 à L533-4-1
Section 3	Obligations comptables et déclaratives	L533-5 à L533-9
Section 4	Règles d'organisation	L533-10 à L533-10-1
Section 5	Règles de bonne conduite	
Sous-section 1	Dispositions communes à tous les prestataires de services d'investissement	L533-11 à L533-20
Sous-section 2	Dispositions particulières aux sociétés de gestion de portefeuille	L533-21 à L533-22-2
Sous-section 3	Dispositions particulières aux prestataires de services d'investissement qui réalisent des offres de titres financiers au moyen d'un site internet	L533-22-3

Section 6	Garantie des investisseurs	L533-23
Section 7	Publication des transactions effectuées par les prestataires de service d'investissement	L533-24
Section 8	Gouvernance des entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille	
Sous-section 1	Dirigeants	L533-25 à L533-28
Sous-section 2	Organisation et contrôle interne	L533-29
Sous-section 3	Politique et pratiques de rémunération	L533-30
Sous-section 4	Comités spécialisés	L533-31

Titre IV Autres prestataires de services

Chapitre Ier	Les conseillers en investissements financiers	
Section 1	Définition et obligation d'immatriculation	L541-1 à L541-1-1
Section 2	Autres conditions d'accès et d'exercice	L541-2 à L541-8
Section 3	Règles de bonne conduite	L541-8-1 à L541-9
Chapitre II	Les intermédiaires et les personnes habilités en vue de l'administration ou de la conservation d'instruments financiers	L542-1
Chapitre III	Les sociétés de gestion de placements collectifs	L543-1
Chapitre IV	Services de recherche en investissement, d'analyse financière ou de notation de crédit	
Section 1	Services de recherche en investissement ou d'analyse financière	L544-1 à L544-3
Section 2	Service de notation de crédit	L544-4 à L544-6
Chapitre V	Les agents liés	L545-1 à L545-7
Chapitre VI	Immatriculation unique	L546-1 à L546-4
Chapitre VII	Les conseillers en investissements participatifs	
Section 1	Définition et obligations d'immatriculation	L547-1 à L547-2
Section 2	Autres conditions d'accès et d'exercice	L547-3 à L547-8
Section 3	Règles de bonne conduite	L547-9
Chapitre VIII	Les intermédiaires en financement participatif	
Section 1	Définitions et obligation d'immatriculation	L548-1 à L548-3
Section 2	Autres conditions d'accès et d'exercice	L548-4
Section 3	Règles de bonne conduite et d'organisation	L548-6

Titre V Intermédiaires en biens divers L550-1 à L550-5

Titre VI Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes et les loteries, jeux et paris prohibés

Chapitre Ier	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	
Section 1	Personnes soumises à une obligation de déclaration au procureur de la République	L561-1
Section 2	Personnes assujetties aux obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	L561-2 à L561-4
Section 3	Obligations de vigilance à l'égard de la clientèle	L561-5 à L561-14-2
Section 4	Obligations de déclaration	L561-15 à L561-22

Section 5	La cellule de renseignement financier nationale	L561-23 à L561-31
Section 6	Procédures et contrôle interne	L561-32 à L561-35
Section 7	Les autorités de contrôle et les sanctions administratives	
Sous-section 1	Dispositions générales	L561-36
Sous-section 2	La Commission nationale des sanctions	L561-37 à L561-44
Section 8	Droit d'accès indirect aux données	L561-45
Chapitre II	Obligations relatives au gel des avoirs	
Section 1	Gel des avoirs dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme	L562-1
Section 2	Gel des avoirs dans le cadre des sanctions financières internationales	L562-2
Section 3	Dispositions communes	L562-3 à L562-11
Chapitre III	Obligations relatives à la lutte contre les loteries, jeux et paris prohibés	L563-1 à L563-5
Titre VII	Dispositions pénales	L570-1 à L570-2
Chapitre Ier	Dispositions relatives aux prestataires de services bancaires	
Section 1	Dispositions générales	L571-1 à L571-9
Section 2	Banques mutualistes ou coopératives	
Sous-section 1	Les banques populaires	L571-10
Sous-section 2	Le réseau des caisses d'épargne	L571-11
Section 3	Caisses de crédit municipal	L571-12
Section 4	Entreprises de crédit-bail	L571-13
Section 5	Compagnies financières holding, entreprises mères de société de financement et compagnies financières holding mixtes	L571-14
Section 6	Intermédiaires en opérations de banque	L571-15 à L571-16
Chapitre II	Prestataires de services de paiement, changeurs manuels et émetteurs de monnaie électronique	
Section 1	Changeurs manuels	L572-1 à L572-4
Section 2	Prestataires de services de paiement	L572-5 à L572-12
Section 3	Emetteurs de monnaie électronique	L572-13 à L572-22
Chapitre III	Dispositions relatives aux prestataires de services d'investissement, aux conseillers en investissements financiers, aux conseillers en investissements participatifs et aux intermédiaires en financement participatif	
Section 1	Dispositions relatives aux prestataires de services d'investissement	L573-1 à L573-8
Section 2	Dispositions relatives aux conseillers en investissements financiers	L573-9 à L573-11
Section 3	Dispositions relatives aux conseillers en investissements participatifs	L573-12 à L573-14
Section 4	Dispositions relatives aux intermédiaires en financement participatif	L573-15 à L573-17
Chapitre IV	Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes	L574-1 à L574-4

Livre VI Les institutions en matière bancaire et financière**Titre Ier Les institutions compétentes en matière de réglementation et de contrôle**

Chapitre Ier	Réglementation	L611-1 à L611-7
Chapitre II	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	
Section 1	Missions et champ d'application	L612-1 à L612-3
Section 2	Composition et fonctionnement	
Sous-section 1	Composition	L612-4 à L612-11
Sous-section 2	Organisation	L612-12 à L612-14
Sous-section 3	Fonctionnement	L612-15 à L612-17
Section 3	Moyens de fonctionnement	L612-18 à L612-20
Section 4	Agréments et modifications de participations	L612-21 à L612-22
Section 5	Exercice du contrôle	L612-23 à L612-29-1
Section 6	Mesures de police administrative	L612-30 à L612-37
Section 7	Pouvoir disciplinaire	
Sous-section 1	Procédure disciplinaire	L612-38
Sous-section 2	Liste des sanctions	L612-39 à L612-42
Section 8	Relations avec les commissaires aux comptes	L612-43 à L612-45
Section 9	Coopération	
Sous-section 1	Coopération avec les fonds de garantie	L612-46
Sous-section 2	Coordination en matière de supervision des relations entre les professions assujetties et leurs clientèles	L612-47 à L612-50
Chapitre III	Dispositions spécifiques aux établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, établissements de monnaie électronique et établissements de paiement	
Section 1	Surveillance des groupes sur une base consolidée	
Sous-section 1	Surveillance sur une base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et collège de superviseurs	L613-20-1 à L613-20-7
Sous-section 2	Surveillance sur une base consolidée par une autorité compétente d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	L613-21-1 à L613-21-8
Section 2	Dispositions relatives au traitement des établissements de crédit, des sociétés de financement, des établissements de monnaie électronique, des établissements de paiement et des entreprises d'investissement en difficulté	
Sous-section 1	Mesures spécifiques à la sauvegarde, au redressement ou à la liquidation judiciaires des établissements de crédit, des sociétés de financement, des entreprises d'investissement, des établissements de monnaie électronique et des établissements de paiement	L613-24 à L613-31
Sous-section 2	Mesures d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement	L613-31-1 à L613-31-10
Section 3	Régime de contrôle spécifique	L613-32 à L613-33-4

Section 4	Mesures de prévention et de gestion des crises bancaires	
Sous-section 1	Dispositions générales	L613-34 à L613-34-9
Sous-section 2	Dispositions relatives à l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des plans de préventifs de rétablissement	
Paragraphe 1	Dispositions communes	L613-35 à L613-35-1
Paragraphe 2	Dispositions relatives aux plans préventifs de rétablissement élaborés sur une base individuelle	L613-36
Paragraphe 3	Dispositions relatives aux plans préventifs de rétablissement de groupe	L613-37 à L613-37-1
Sous-section 3	Dispositions relatives à l'élaboration des plans préventifs de résolution	
Paragraphe 1	Dispositions communes	L613-38
Paragraphe 2	Dispositions relatives aux plans préventifs de résolution élaborés sur une base individuelle	L613-39
Paragraphe 3	Dispositions relatives aux plans préventifs de résolution de groupe	L613-40 à L613-40-1
Paragraphe 4	Notifications	L613-40-2
Sous-section 4	Dispositions relatives à l'analyse de la résolvabilité	
Paragraphe 1	Dispositions communes	L613-41 à L613-41-2
Paragraphe 2	Dispositions relatives à l'analyse de la résolvabilité sur une base individuelle	L613-42
Paragraphe 3	Dispositions relatives à l'analyse de la résolvabilité du groupe	L613-43 à L613-43-1
Sous-section 5	Dispositions relatives à l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles	L613-44 à L613-44-1
Sous-section 6	Dispositions spécifiques à l'adoption d'une ou plusieurs mesures d'intervention précoce	L613-45 à L613-45-1
Sous-section 7	Dispositions relatives à la conclusion, l'évaluation et la mise en œuvre d'accords de soutien financier de groupe	L613-46 à L613-46-7
Sous-section 8	Dispositions relatives à la valorisation	L613-47
Sous-section 9	Dispositions relatives à l'adoption et la mise en œuvre d'une mesure de réduction et de conversion d'instruments de fonds propres	L613-48 à L613-48-5
Sous-section 10	Dispositions relatives à la procédure de résolution	
Paragraphe 1	Conditions d'ouverture d'une procédure de résolution	L613-49 à L613-49-3
Paragraphe 2	Dispositions relatives à la mise en œuvre d'une mesure de résolution	
Sous-Paragraphe 1	Dispositions générales	L613-50 à L613-50-10
Sous-Paragraphe 2	Dispositions relatives à l'administration de la personne soumise à une procédure de résolution	L613-51 à L613-51-2
Sous-Paragraphe 3	Dispositions relatives à la cession d'activités	L613-52 à L613-52-6
Sous-Paragraphe 4	Dispositions relatives à la mise en place d'un établissement-relais	L613-53 à L613-53-5

Sous-Paragraphe 5	Dispositions relatives à la mise en place d'une structure de gestion des actifs	L613-54 à L613-54-2
Sous-Paragraphe 6	Dispositions relatives à la mise en œuvre d'une mesure de renflouement interne	L613-55 à L613-55-13
Sous-Paragraphe 7	Dispositions relatives à la mise en œuvre d'autres mesures de résolution	L613-56 à L613-56-7
Paragraphe 3	Dispositions relatives à la protection des droits dans le cadre d'une procédure de résolution	L613-57 à L613-57-2
Paragraphe 4	Obligations de procédure et respect des droits de recours	L613-58 à L613-58-1
Sous-section 11	Dispositions relatives à la résolution des groupes transnationaux	
Paragraphe 1	Dispositions relatives au collège d'autorités de résolution et au collège d'autorités de résolution européennes	L613-59 à L613-59-2
Paragraphe 2	Résolution des groupes pour lesquels le collège de résolution est l'autorité de résolution sur base consolidée	L613-60 à L613-60-2
Paragraphe 3	Résolution des groupes pour lesquels le collège de résolution est une autorité de résolution sur base individuelle	L613-61 à L613-61-2
Sous-section 12	Dispositions relatives aux relations avec les autorités des Etats non membres de l'Union européenne dans le cadre d'une procédure de résolution	L613-62 à L613-62-2
Sous-section 13	Dispositions finales	L613-63
Section 5	Mise en œuvre du fonds de garantie des dépôts et de résolution	L613-64 à L613-64-2
Section 6	Autorisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en vue de soumettre directement une offre pour le compte de leurs clients lors des enchères de quotas d'émission de gaz à effet de serre	L613-70
Chapitre IV	Institutions consultatives	
Section 1	Comité consultatif du secteur financier et Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	L614-1 à L614-3
Chapitre V	Autres institutions	
Section 1	Commissaires du Gouvernement et mission de contrôle des activités financières	L615-1
Titre II	L'Autorité des marchés financiers	
Chapitre unique	L'Autorité des marchés financiers	
Section 1	Missions	L621-1
Section 2	Composition	L621-2
Section 3	Règles de fonctionnement	L621-3 à L621-5-4
Section 4	Pouvoirs	
Sous-section 1	Réglementation et décisions	L621-6 à L621-7-2
Sous-section 2	Autorisation de certaines opérations portant sur des instruments financiers	L621-8 à L621-8-3
Sous-section 2 bis	Veille et surveillance	L621-8-4
Sous-section 3	Contrôles et enquêtes	L621-9 à L621-12-1

Sous-section 4	Injonctions et mesures d'urgence	L621-13 à L621-14
Sous-section 4 bis	Composition administrative	L621-14-1
Sous-section 5	Sanctions	L621-15 à L621-17-1-1
Sous-section 6	Déclaration d'opérations suspectes	L621-17-2 à L621-17-7
Sous-section 7	Autres compétences	L621-18 à L621-20-4
Sous-section 8	Coopération avec la Commission de régulation de l'énergie	L621-21
Section 5	Relations avec les commissaires aux comptes	L621-22 à L621-25
Section 6	Voies de recours	L621-30
Section 7	Recommandations d'investissement produites ou diffusées dans le cadre d'une activité journalistique	L621-31 à L621-35
Titre III Surveillance du système financier, coopération, échanges d'informations et surveillance complémentaire des conglomérats financiers		
Chapitre Ier	Surveillance du système financier, coopération et échanges d'informations sur le territoire national.	
Section 1	Coopération et échanges d'informations entre autorités	L631-1
Section 2	Le Haut Conseil de stabilité financière	L631-2 à L631-2-3
Chapitre II	Coopération et échanges d'informations avec l'étranger	
Section 1	Dispositions concernant la surveillance, les contrôles et les enquêtes	
Sous-section 1	Dispositions générales	L632-1 A
Sous-section 2	Coopération et échanges d'informations avec les autorités d'autres Etats membres de l'Union européenne ou d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen	L632-1 à L632-6
Sous-section 3	Coopération et échanges d'informations avec les autorités européennes de supervision et de résolution	L632-6-1 à L632-6-3
Sous-section 4	Coopération et échanges d'informations avec les autorités des Etats non membres de l'Union européenne et non parties à l'accord sur l'Espace économique européen	L632-7
Sous-section 5	Dispositions particulières à l'Autorité des marchés financiers	L632-8 à L632-11
Section 2	Autres dispositions	
Sous-section 1	Dispositions particulières à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	L632-12 à L632-15-1
Sous-section 2	Dispositions particulières à l'Autorité des marchés financiers	L632-16
Sous-section 3	Dispositions diverses	L632-17
Chapitre III	Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	
Section 1	Identification des conglomérats financiers	L633-1
Section 2	Désignation du coordonnateur	L633-2
Section 3	Mission du coordonnateur	L633-3
Section 4	Coopération et échanges d'informations aux fins de la surveillance complémentaire	L633-4 à L633-7-1
Section 5	Exercice du contrôle	L633-8 à L633-11
Section 6	Mesures d'exécution	L633-12 à L633-13

Section 7	Entreprises mères ayant leur siège en dehors de l'Espace économique européen	L633-14 à L633-15
-----------	--	-------------------

Titre IV Dispositions pénales

Chapitre Ier	Dispositions relatives à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	L641-1
Chapitre II	Dispositions relatives à l'Autorité des marchés financiers	L642-1 à L642-3

Livre VII Régime de l'outre-mer

Titre Ier Dispositions communes à plusieurs collectivités territoriales

Chapitre Ier	Dispositions applicables à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte ainsi qu'aux collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon	
Section 1	Les signes monétaires	L711-1
Section 2	L'institut d'émission des départements d'outre-mer	L711-2 à L711-12
Section 3	Dispositions relatives à l'euro à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon	L711-13 à L711-16-1
Section 4	Dispositions communes à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon	L711-17
Section 5		L711-18 à L711-21
Section 6	Des tarifs des services bancaires de base	L711-22
Section 7	Mise en œuvre des normes techniques	L711-23
Chapitre II	Dispositions applicables à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna	
Section 1	Les signes monétaires	L712-1 à L712-3
Section 2	L'institut d'émission d'outre-mer	L712-4 à L712-7-1
Section 3	Opérations de paiement	L712-8
Section 4	Mise en œuvre des normes techniques	L712-9
Chapitre III	Dispositions communes à Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et aux îles Wallis et Futuna.	
Section 1	Information sur le donneur d'ordre.	
Sous-section 1	Personnes et opérations soumises aux obligations d'information	L713-1 à L713-3
Sous-section 2	Obligations du prestataire de services de paiement du donneur d'ordre	L713-4 à L713-5
Sous-section 3	Obligations du prestataire de services de paiement du bénéficiaire	L713-6 à L713-7
Sous-section 4	Obligation des prestataires de services de paiement intermédiaires	L713-8 à L713-9
Sous-section 5	Obligations de coopération	L713-10
Sous-section 6	Utilisation des informations collectées et conservées	L713-11
Sous-section 7	Sanctions	L713-12
Section 2	Définitions	L713-13
Chapitre IV	Dispositions communes à Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à la Nouvelle-Calédonie,	

à la Polynésie française et aux îles Wallis et Futuna relatives aux mesures de gel des avoirs

Section 1	Mesures de gel des avoirs décidées dans les cas autres que ceux prévus aux articles L. 562-1 et L. 562-2 du code monétaire et financier	L714-1 à L714-4
-----------	---	-----------------

Titre II Dispositions spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon

Chapitre Ier	La monnaie	
Section 1	Règles d'usage de la monnaie	L721-1
Section 2	Les relations financières avec l'étranger	
Sous-section 1	Obligations de déclaration	L721-2
Sous-section 2	Constataion et poursuite des infractions	L721-3 à L721-4
Chapitre II	Les produits	
Section 1	Les organismes de placements collectifs	L722-1
Section 2	Les produits à régime fiscal spécifique	L722-2 à L722-3
Chapitre III	Les services	L723-1
Chapitre IV	Les marchés	L724-1
Chapitre V	Les prestataires de services	
Section 1	Les établissements du secteur bancaire	L725-1
Section 2	Les prestataires de services d'investissement	L725-2 à L725-2-1
Section 3	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux	L725-3

Titre III Dispositions particulières applicables au département de Mayotte

L730-1 à L730-2

Titre IV Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie

Chapitre Ier	La monnaie	
Section 1	Règles d'usage de la monnaie	L741-1
Section 2	Les instruments de la monnaie scripturale	L741-2
Section 2 bis	Stabilité du système financier	L741-2-1
Section 3	Les relations financières avec l'étranger	
Sous-section 1	Dispositions générales	L741-3
Sous-section 2	Obligations de déclaration	L741-4
Sous-section 3	Constataion et poursuite des infractions	L741-5 à L741-6
Chapitre II	Les produits	
Section 1	Les instruments financiers	
Sous-section 1	Définition et règles générales	L742-1
Sous-section 2	Les titres de capital et titres donnant accès au capital	L742-2
Sous-section 3	Les titres de créance	
Paragraphe 1	Les titres de créances négociables	L742-3
Paragraphe 2	Les obligations	L742-4 à L742-5
Sous-section 4	Les placements collectifs	L742-6
Section 2	Les produits d'épargne	L742-6-1 à L742-7
Chapitre III	Les services	

Section 1	Les opérations de banque, les services de paiement, l'émission et la gestion de la monnaie électronique	
Sous-section 1	Dispositions générales	L743-1
Sous-section 2	Comptes et dépôts	L743-2 à L743-2-2
Sous-section 3	Crédits	
Paragraphe 1	Dispositions générales	L743-3
Paragraphe 2	Catégories de crédits	
Sous-paragraphe 1	Crédit-bail	L743-4
Sous-paragraphe 2	Crédits aux entreprises	L743-5
Paragraphe 3	Procédures de mobilisation des créances professionnelles	L743-6
Paragraphe 4	Garantie des cautions	L743-7
Paragraphe 4	Emprunts des organismes de gestion de l'habitat social	L743-7-1-A
Section 2	Les services de paiement	L743-7-1
Section 3	Dispositions communes aux établissements de crédit, aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique	L743-7-2 à L743-7-4
Section 4	Les services d'investissement et leurs services connexes.	L743-8
Section 5	Systèmes de paiement et systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers.	L743-9
Section 6	Démarchage	
Sous-section 1	Démarchage concernant les opérations de banque	L743-10
Sous-section 2	Démarchage concernant les opérations sur le marché à terme	L743-11
Chapitre IV	Les marchés	
Section 1	Opérations	
Sous-section 1	Définitions et champ d'application	L744-1
Sous-section 2	Dispositions générales	L744-2
Section 2	Les plates-formes de négociation	L744-3
Section 3	Les négociations sur instruments financiers	
Sous-section 3	Modalités spécifiques aux marchés réglementés	L744-10
Section 4	Les chambres de compensation	L744-11
Section 5	La protection des investisseurs	
Sous-section 1	Obligations d'information relative aux comptes	L744-12
Sous-section 2	Obligation d'information sur les prises de participation	L744-13
Chapitre V	Les prestataires de services	L745-0 à L745-1
Section 1	Prestataires de services bancaires	
Sous-section 1	Dispositions générales	L745-1-1
Sous-section 2	Etablissements de crédit spécialisés	L745-1-2
Sous-section 3	Les sociétés de financement	
Paragraphe 1	Dispositions communes	L745-2
Paragraphe 2	Les entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier	L745-3
Paragraphe 3	Les sociétés de caution mutuelle	L745-4
Sous-section 5	Les compagnies financières	L745-6

Sous-section 6	Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement	L745-7
Section 1 bis	Les services financiers de l'office des postes et télécommunications	L745-7-1 à L745-7-2
Sous-section 1	Le chèque postal et les cartes de paiement	L745-7-3 à L745-7-8
Sous-section 2	Le mandat postal	L745-7-9 à L745-7-11
Sous-section 3	Les envois contre remboursement	L745-7-12 à L745-7-15
Section 2	Prestataires de services de paiement, changeurs manuels et émetteurs de monnaie électronique	
Sous-section 1	Prestataires de services de paiement	L745-8
Sous-section 2	Les établissements de paiement	L745-8-1
Sous-section 3	Les agents	L745-8-2
Sous-section 4	Les changeurs manuels	L745-8-3
Sous-section 5	Les émetteurs de monnaie électronique	L745-8-4
Sous-section 6	Les établissements de monnaie électronique	L745-8-5
Section 3	Les prestataires de services d'investissement	
Sous-section 1	Définitions	L745-9
Sous-section 2	Les conditions d'accès à la profession	L745-10
Sous-section 3	Les obligations des prestataires de services d'investissement	L745-11
Section 4	Autres prestataires de services	L745-11-1 à L745-11-7
Section 5	Intermédiaires en biens divers	L745-12
Section 6	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux	L745-13
Chapitre VI	Les institutions en matière bancaire et financière	L746-0
Section 1	Les institutions communes aux établissements de crédit, aux sociétés de financement, aux établissements de paiement, aux établissements de monnaie électronique et aux entreprises d'investissement	
Sous-section 1	Réglementation	L746-1
Sous-section 2	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	L746-2 à L746-2-1
Sous-section 3	Dispositions spécifiques aux établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, établissements de monnaie électronique et établissements de paiement	L746-3
Sous-section 4	Comité consultatif du secteur financier et comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	L746-4
Sous-section 5	Autres institutions	L746-4-1
Section 2	L'Autorité des marchés financiers	L746-5
Section 3	Surveillance du système financier, coopération et échanges d'informations	L746-8
Titre V	Dispositions applicables en Polynésie française	
Chapitre 1er	La monnaie	
Section 1	Règles d'usage de la monnaie	L751-1
Section 2	Les instruments de la monnaie scripturale	L751-2
Section 2 bis	Stabilité du système financier	L751-2-1
Section 3	Les relations financières avec l'étranger	

Sous-section 1	Dispositions générales	L751-3
Sous-section 2	Obligations de déclaration	L751-4
Sous-section 3	Constataion et poursuite des infractions	L751-5 à L751-6
Chapitre II	Les produits	
Section 1	Les instruments financiers	
Sous-section 1	Définition et règles générales	L752-1
Sous-section 2	Les actions et titres donnant accès au capital	L752-2
Sous-section 3	Les titres de créance	
Paragraphe 1	Les titres de créances négociables	L752-3
Paragraphe 2	Les obligations	L752-4 à L752-5
Sous-section 4	Les placements collectifs	L752-6
Section 2	Les produits d'épargne	L752-6-1 à L752-7
Chapitre III	Les services	
Section 1	Les opérations de banque, les services de paiement, l'émission et la gestion de la monnaie électronique	
Sous-section 1	Dispositions générales	L753-1
Sous-section 2	Comptes et dépôts	L753-2 à L753-2-2
Sous-section 3	Crédits	
Paragraphe 1	Dispositions générales	L753-3
Paragraphe 2	Catégories de crédits	
Sous-paragraphe 1	Crédit-bail	L753-4
Sous-paragraphe 2	Crédits aux entreprises	L753-5
Paragraphe 3	Procédures de mobilisation des créances professionnelles	L753-6
Paragraphe 4	Garanties des cautions	L753-7
Paragraphe 4	Emprunts des organismes de gestion de l'habitat social	L753-7-1 A
Section 2	Les services de paiement	L753-7-1
Section 3	Dispositions communes aux établissements de crédit, aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique	L753-7-2 à L753-7-4
Section 4	Les services d'investissement et leurs services connexes.	L753-8
Section 5	Systèmes de paiement et systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers.	L753-9
Section 6	Démarchage	
Sous-section 1	Démarchage concernant les opérations de banque	L753-10
Sous-section 2	Démarchage concernant les opérations sur le marché à terme	L753-11
Chapitre IV	Les marchés	
Section 1	Opérations	
Sous-section 1	Définitions et champ d'application	L754-1
Sous-section 2	Dispositions générales	L754-2
Section 2	Les plates-formes de négociation	L754-3
Section 3	Les négociations sur instruments financiers	
Sous-section 3	Opérations spécifiques aux marchés réglementés	L754-10
Section 4	Les chambres de compensation	L754-11
Section 5	La protection des investisseurs	

Sous-section 1	Obligations d'information relative aux comptes	L754-12
Sous-section 2	Obligations d'information sur les prises de participation	L754-13
Chapitre V	Les prestataires de services	L755-0 à L755-1
Section 1	Prestataires de services bancaires	L755-1-1
Sous-section 1	Les établissements de crédit spécialisés	L755-1-2
Paragraphe 1	Dispositions communes	L755-2
Paragraphe 2	Les entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier	L755-3
Paragraphe 3	Les sociétés de caution mutuelle	L755-4
Sous-section 3	Les compagnies financières	L755-6
Sous-section 4	Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement	L755-7
Section 1 bis	Les services financiers de l'office des postes et télécommunications	L755-7-1 à L755-7-2
Sous-section 1	Le chèque postal et les cartes de paiement	L755-7-3 à L755-7-8
Sous-section 2	Le mandat postal	L755-7-9 à L755-7-11
Sous-section 3	Les envois contre remboursement	L755-7-12 à L755-7-15
Section 2	Prestataires de services de paiement, changeurs manuels et émetteurs de monnaie électronique	
Sous-section 1	Prestataires de services de paiement	L755-8
Sous-section 2	Les établissements de paiement	L755-8-1
Sous-section 3	Les agents	L755-8-2
Sous-section 4	Les changeurs manuels	L755-8-3
Sous-section 5	Les émetteurs de monnaie électronique	L755-8-4
Sous-section 6	Les établissements de monnaie électronique	L755-8-5
Section 3	Les prestataires de services d'investissement	
Sous-section 1	Définitions	L755-9
Sous-section 2	Les conditions d'accès à la profession	L755-10
Sous-section 3	Les obligations des prestataires de services d'investissement	L755-11
Section 4	Autres prestataires de services	L755-11-1 à L755-11-7
Section 5	Les intermédiaires en biens divers	L755-12
Section 6	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux	L755-13
Chapitre VI	Les institutions en matière bancaire et financière	L756-0
Section 1	Les institutions communes aux établissements de crédit, aux sociétés de financement, aux établissements de paiement, aux établissements de monnaie électronique et aux entreprises d'investissement	
Sous-section 1	Réglementation	L756-1
Sous-section 2	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	L756-2 à L756-2-1
Sous-section 3	Dispositions spécifiques aux établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, établissements de monnaie électronique et établissements de paiement	L756-3
Sous-section 4	Comité consultatif du secteur financier et comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	L756-4

Sous-section 5	Comité consultatif du crédit auprès du conseil des ministres de la Polynésie française	L756-4-1
Sous-section 6	Autres institutions	L756-4-2
Section 2	L'Autorité des marchés financiers	L756-5
Section 3	Surveillance du système financier, coopération et échanges d'informations	L756-8

Titre VI Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna

Chapitre Ier	La monnaie	
Section 1	Les instruments de la monnaie scripturale	L761-1 à L761-1-1
Section 2 bis	Stabilité du système financier	L761-1-2
Section 2	Les relations financières avec l'étranger	
Sous-section 1	Dispositions générales	L761-2
Sous-section 2	Obligations de déclaration	L761-3
Sous-section 3	Constataion et poursuite des infractions	L761-4 à L761-5
Chapitre II	Les produits	
Section 1	Les instruments financiers	
Sous-section 1	Définition et règles générales	L762-1
Sous-section 2	Les titres de capital et titres donnant accès au capital	L762-2
Sous-section 3	Les titres de créance	
Paragraphe 1	Les titres de créances négociables	L762-3
Paragraphe 2	Les obligations	L762-4 à L762-5
Sous-section 4	Les placements collectifs	L762-6
Section 2	Les produits d'épargne	L762-6-1 à L762-7
Chapitre III	Les services	
Section 1	Les opérations de banque, les services de paiement, l'émission et la gestion de la monnaie électronique	
Sous-section 1	Dispositions générales	L763-1
Sous-section 2	Comptes et dépôts	L763-2
Sous-section 3	Crédits	
Paragraphe 1	Dispositions générales	L763-3
Paragraphe 2	Catégories de crédits	
Sous-paragraphe 1	Crédit-bail	L763-4
Sous-paragraphe 2	Crédits aux entreprises	L763-5
Paragraphe 3	Procédures de mobilisation des créances	L763-6
Paragraphe 4	Garantie des cautions	L763-7
Section 2	Les services de paiement	L763-7-1
Section 3	Dispositions communes aux établissements de crédit, aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique	L763-7-2 à L763-7-4
Section 4	Les services d'investissement et leurs services connexes.	L763-8
Section 5	Systèmes de paiement et systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers.	L763-9
Section 6	Démarchage	
Sous-section 1	Démarchage concernant les opérations de banque	L763-10

Sous-section 2	Démarchage concernant les opérations sur le marché à terme	L763-11
Chapitre IV	Les marchés	
Section 1	Opérations	
Sous-section 1	Définitions et champ d'application	L764-1
Sous-section 2	Dispositions générales	L764-2
Section 2	Les plates-formes de négociation	L764-3
Section 3	Les négociations sur instruments financiers	
Sous-section 3	Opérations spécifiques aux marchés réglementés	L764-10
Section 4	Les chambres de compensation	L764-11
Section 5	La protection des investisseurs	
Sous-section 1	Obligations d'information relative aux comptes	L764-12
Sous-section 2	Obligations d'information relative aux prises de participation	L764-13
Chapitre V	Les prestataires de services	L765-0 à L765-1
Section 1	Prestataires de services bancaires	L765-1-1
Sous-section 1	Les établissements de crédit spécialisés	L765-1-2
Paragraphe 1	Dispositions communes	L765-2
Paragraphe 2	Les entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier	L765-3
Paragraphe 3	Les sociétés de caution mutuelle	L765-4
Paragraphe 4	Les sociétés de crédit foncier	
Paragraphe 5	Les sociétés de financement de l'habitat	
Sous-section 3	Les compagnies financières	L765-6
Sous-section 4	Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement	L765-7
Section 2	Prestataires de services de paiement, changeurs manuels et émetteurs de monnaie électronique	
Sous-section 1	Prestataires de services de paiement	L765-8
Sous-section 2	Les établissements de paiement	L765-8-1
Sous-section 3	Les agents	L765-8-2
Sous-section 4	Les changeurs manuels	L765-8-3
Sous-section 5	Les émetteurs de monnaie électronique	L765-8-4
Sous-section 6	Les établissements de monnaie électronique	L765-8-5
Section 3	Les prestataires de services d'investissement	
Sous-section 1	Définitions	L765-9
Sous-section 2	Les conditions d'accès à la profession	L765-10
Sous-section 3	Les obligations des prestataires de services d'investissement	L765-11
Section 4	Autres prestataires de services	L765-11-1 à L765-11-7
Section 5	Les intermédiaires en biens divers	L765-12
Section 6	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux	L765-13
Chapitre VI	Les institutions en matière bancaire et financière	L766-0
Section 1	Les institutions communes aux établissements de crédit, aux sociétés de financement, aux établissements de paiement, aux établissements de monnaie électronique et aux entreprises d'investissement	

Sous-section 1	Réglementation	L766-1
Sous-section 2	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	L766-2
Sous-section 3	Dispositions spécifiques aux établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, établissements de monnaie électronique et établissements de paiement	L766-3
Sous-section 4	Comité consultatif du secteur financier et comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	L766-4
Sous-section 5	Autres institutions	L766-4-1
Section 2	L'Autorité des marchés financiers	L766-5
Section 3	Surveillance du système financier, coopération et échanges d'informations	L766-8

Titre VII Dispositions spécifiques à Saint-Barthélemy

Chapitre Ier	Dispositions d'adaptation du livre Ier	
Section 1	Les relations financières avec l'étranger	L771-1
Section 2	Constatation et poursuite des infractions	L771-2 à L771-3
Chapitre II	Dispositions d'adaptation du livre V	
Section 1	Les établissements du secteur bancaire	L772-1
Section 2	Les prestataires de services d'investissement	L772-2
Chapitre III	Dispositions d'adaptation du livre VI	L773-1

PARTIE RÉGLEMENTAIRE

Livre Ier La monnaie

Titre Ier Dispositions générales

Chapitre Ier	L'unité monétaire.	
	<i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Règles d'usage de la monnaie.	
Section 1	L'indexation.	D112-1 à D112-2
Section 2	Pouvoir libératoire.	R112-2
Section 3	Interdiction du paiement en espèces de certaines créances	D112-3 à R112-5
Section 4	Mode de paiement du salaire.	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	

Titre II La monnaie fiduciaire

Chapitre Ier	Les monnaies métalliques.	
Section 1	Les pièces métalliques.	D121-1 à R121-4
Section 2	La Monnaie de Paris	
Sous-section 1	Dispositions générales.	R121-5 à R121-6
Sous-section 2	Organisation et fonctionnement.	R121-7 à R121-15
Sous-section 3	Régime financier et comptable.	R121-16 à R121-20
Chapitre II	Les billets de banque.	R122-1 à D122-11

Chapitre III	Dispositions communes.	R123-1 à R123-3
Titre III Les instruments de la monnaie scripturale		
Chapitre Ier	Le chèque bancaire	
Section 1	Dispositions générales.	R131-1 à R131-1-1
Section 2	Création et forme du chèque.	R131-2
Section 3	Transmission. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 4	Aval. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 5	Présentation et paiement.	
Sous-section 1	Délais de présentation et échéances de paiement.	R131-3 à R131-4
Sous-section 2	Procédures de vérification auprès de la Banque de France.	R131-5 à R131-9
Section 6	Chèque barré. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 7	Recours en cas de non-paiement. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 8	Etablissement de chèques en plusieurs exemplaires. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 9	Altération. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 10	Prescription. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 11	Protêt.	R131-10
Section 12	Incidents de paiement et sanctions	
Sous-section 1	Enregistrement par les banquiers des incidents de paiement de chèques tenant à un défaut de provision suffisante.	R131-11 à R131-14
Sous-section 2	Injonction et régularisation	R131-15 à D131-25
Sous-section 3	Déclaration à la Banque de France des incidents de paiement et des régularisations.	R131-26 à R131-31
Sous-section 4	Déclaration à la Banque de France des comptes clôturés et des vols ou pertes de formules de chèques.	R131-32
Sous-section 5	Interdiction d'émettre des chèques prononcée par le juge pénal.	R131-33
Sous-section 6	Déclaration à la Banque de France des violations des interdictions d'émettre des chèques.	R131-34 à R131-37
Sous-section 7	Information de l'autorité judiciaire par la Banque de France.	R131-38 à R131-41
Sous-section 8	Information des banquiers, des sociétés de financement, des établissements de monnaie électronique et des établissements de paiement par la Banque de France.	R131-42 à R131-45
Sous-section 9	Dispositions diverses.	R131-46 à R131-51
Chapitre II	La lettre de change et le billet à ordre <i>Ce chapitre ne contient pas de disposition réglementaire</i>	
Chapitre III	Les règles applicables aux autres instruments de paiement	

Section 1	Champ d'application et définitions <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Autorisation d'une opération de paiement	D133-1
Section 3	Conditions d'exécution d'une opération de paiement	D133-2
Section 4	Délai d'exécution des opérations de paiement et dates de valeur <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires</i>	
Section 5	Obligations des parties en matière d'instruments de paiement	D133-3
Section 6	Contestation et responsabilité en cas d'opération de paiement non autorisée <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 7	Responsabilité en cas d'opération de paiement mal exécutée	D133-4
Section 8	Modalités pratiques et délais en cas d'opérations de paiement non autorisées ou mal exécutées <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 9	Remboursement d'une opération de paiement ordonnée par le bénéficiaire ou par le payeur qui donne un ordre de paiement par l'intermédiaire du bénéficiaire <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 10	Frais applicables	D133-5 à D133-6
Section 11	Instruments réservés aux paiements de faibles montants	D133-7
Chapitre IV	La lettre de change et le billet à ordre <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	

Titre IV La Banque de France

Chapitre Ier	Missions.	
Section 1	Missions fondamentales.	R141-1 à R141-2
Section 2	Autres missions d'intérêt général et autres activités. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Organisation de la banque.	
Section 1	Statut de la Banque de France. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Le Conseil général.	
Sous-section 1	Composition du conseil général.	R142-1
Sous-section 2	Fonctionnement du conseil général.	R142-2 à R142-5
Sous-section 3	Election et rémunération du conseiller représentant le personnel.	R142-6 à R142-17
Section 4	Le gouverneur et les sous-gouverneurs.	R142-19 à R142-20
Section 5	Le personnel de la banque.	R142-21 à R142-21-1
Section 6	Les succursales. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 7	Observatoire de la sécurité des cartes de paiement.	R142-22 à R142-27
Chapitre III	Rapport au Président de la République - Contrôle du Parlement <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre IV	Dispositions diverses	
Section 1	Dispositions budgétaires et financières	
Sous-section 1	Règles relatives au budget.	R144-1 à R144-2
Sous-section 2	Approbation des comptes.	R144-3 à R144-4

Section 2	Comptabilité de la Banque de France	
Sous-section 1	Règles comptables.	R144-5 à R144-7
Sous-section 2	Commissaire aux comptes.	R144-8
Section 3	Dispositions diverses.	R144-10 à R144-14

Titre V Les relations financières avec l'étranger

Chapitre Ier	Dispositions générales.	R151-1
Chapitre II	Obligations de déclaration.	
Section 1	Déclarations statistiques en vue de l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure de la France.	R152-1 à R152-4
Section 2	Investissements étrangers.	R152-5
Section 3	Transferts de sommes, titres ou valeurs.	R152-6 à R152-10
Chapitre III	Investissements étrangers soumis à autorisation préalable.	
Section 1	Dispositions relatives aux investissements étrangers en provenance de pays tiers	R153-1 à R153-2
Section 2	Dispositions relatives aux investissements en provenance des Etats membres de l'Union européenne	R153-3 à R153-5
Section 2 bis	Dispositions relatives aux investissements effectués par une entreprise de droit français	R153-5-1 à R153-5-2
Section 3	Dispositions communes	R153-6 à R153-12

Titre VI Dispositions pénales

Chapitre Ier	Infractions relatives à la prohibition du paiement en espèces de certaines créances. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Infractions relatives à la monnaie.	R162-1 à R162-5
Chapitre III	Infractions relatives aux chèques et aux autres instruments de la monnaie scripturale	R163-1 à R163-3
Chapitre IV	Infractions concernant la Banque de France. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre V	Infractions à la législation sur les relations financières avec l'étranger	R165-1 à R165-2

Livre II Les produits

Titre Ier Les instruments financiers

Chapitre Ier	Définition et règles générales.	
Section 1	Définitions.	D211-1 A
Section 2	Les titres financiers.	
Sous-section 1	Conditions d'émission. <i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Inscription en compte.	R211-1 à R211-9
Sous-section 3	Transmission. <i>La présente sous-section ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Nantissement de comptes-titres.	D211-10 à D211-14
Sous-section 5	Formes particulières de transmission.	

Paragraphe 1	Adjudication.	
	<i>Ce paragraphe ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Paragraphe 2	Prêt de titres financiers.	
	<i>Ce paragraphe ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Paragraphe 3	Pension.	D211-15
Section 3	Contrats financiers.	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 4	Règles communes applicables aux opérations sur instruments financiers.	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 5	Régime des instruments financiers étrangers.	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Titres de capital.	
Section 1	Les actions.	
Sous-section 1	Actions de numéraire et d'apport.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Actions à forme nominative obligatoire.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 3	Actions de préférence.	R212-1
Sous-section 4	Dispositions applicables aux catégories de titres en voie d'extinction.	R212-2 à R212-3
Section 2	Les autres titres donnant ou pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote.	R212-4
Section 3	Régimes particuliers d'accès au capital en faveur du personnel salarié.	
Sous-section 1	Intéressement et participation des salariés aux résultats de l'entreprise.	R212-5 à R212-6
Sous-section 2	Opérations d'augmentation de capital.	R212-7
Sous-section 3	Options de souscription ou d'achat d'actions.	R212-8
Sous-section 4	Les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre III	Titres de créance.	
Section 1	Les titres de créance négociables.	D213-1-A
Sous-section 1	Conditions d'émission des titres de créance négociables.	D213-1 à D213-7
Sous-section 2	Règles applicables à certains émetteurs.	D213-8
Sous-section 3	Documentation financière et informations statistiques.	D213-9 à D213-14
Section 2	Les obligations.	
Sous-section 1	Règles générales.	R213-15 à R213-16
Sous-section 2	Obligations émises par les groupements d'intérêt économique.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 3	Obligations émises par les associations.	D213-17 à R213-25
Section 3	Les titres émis par l'Etat.	
Sous-section 1	Emprunts d'Etat.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Bons du Trésor.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 4	Les titres participatifs.	D213-26 à R213-29
Chapitre IV	Placements collectifs.	D214-0

Section 1	OPCVM.	D214-1
Sous-section 1	Régime général des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	R214-2
Sous-section 2	Règles de fonctionnement	D214-3 à D214-8
Sous-section 3	Règles d'investissement	
Paragraphe 1	Règles générales de composition de l'actif	R214-9 à R214-14
Paragraphe 2	Règles applicables aux contrats financiers, aux acquisitions et cessions temporaires d'instruments financiers et aux garanties	R214-15 à R214-20
Paragraphe 3	Ratios d'investissement	R214-21 à R214-29
Paragraphe 4	Calcul du risque global	R214-30
Sous-section 4	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières maîtres et nourriciers	R214-31 à R214-31-1
Sous-section 5	Information des investisseurs	D214-31-2
Section 2	FIA.	
Sous-section 1	Dispositions communes.	
Paragraphe 1	Procédure de commercialisation de FIA.	D214-32 à D214-32-4-1
Paragraphe 2	Dépositaire.	D214-32-4-2
Paragraphe 3	Évaluation.	
Paragraphe 4	Information.	D214-32-5
Paragraphe 5	Participation et contrôle.	D214-32-6 à D214-32-8
Sous-section 2	Fonds ouverts à des investisseurs non professionnels.	
Paragraphe 1	Fonds d'investissement à vocation générale.	
Sous-paragraphe 1	Régime général des fonds d'investissement à vocation générale.	R214-32-9
Sous-paragraphe 2	Règles de fonctionnement.	D214-32-10 à D214-32-15
Sous-paragraphe 3	Règles d'investissement.	R214-32-16 à R214-32-42
Sous-paragraphe 4	Information des investisseurs.	D214-33
Paragraphe 2	Fonds de capital investissement.	R214-34 à D214-34-1
Sous-paragraphe 1	Fonds commun de placement à risques.	R214-35 à R214-46
Sous-paragraphe 2	Fonds communs de placement dans l'innovation.	R214-47 à R214-64
Sous-paragraphe 3	Fonds d'investissement de proximité.	R214-65 à R214-79
Sous-paragraphe 4	Frais et commissions de gestion et de commercialisation supportés par les souscripteurs de parts de fonds communs de placement mentionnés au 1 du VI, au VI bis et au VI ter de l'article 199 terdecies-0 A du code général des impôts ainsi qu'au 1 du III de l'article 885-0 V bis du même code.	D214-80 à D214-80-9
Paragraphe 3	Organismes de placement collectif immobilier.	
Sous-paragraphe 1	Dispositions communes.	R214-81 à R214-128
Sous-paragraphe 2	Règles particulières relatives aux sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable.	R214-129

Sous-paragraphe 3	Règles particulières relatives aux fonds de placement immobilier.	
Sous-paragraphe 4	Organismes de placement collectif immobilier à compartiments.	
Paragraphe 4	Les sociétés civiles de placement immobilier et les sociétés d'épargne forestière.	
Sous-paragraphe 1	Régime général.	R214-130 à R214-135
Sous-paragraphe 2	Souscription des parts.	
Sous-paragraphe 3	Gestion.	
Sous-paragraphe 4	Assemblée générale.	R214-136 à R214-149
Sous-paragraphe 5	Dispositions comptables.	R214-150 à R214-151
Sous-paragraphe 6	Fusion.	R214-152 à R214-154
Sous-paragraphe 7	Règles de bonne conduite.	
Sous-paragraphe 8	Dispositions particulières aux sociétés civiles de placement immobilier.	R214-155 à R214-160
Sous-paragraphe 9	Dispositions particulières aux sociétés d'épargne forestière relevant de l'article L. 214-121.	R214-161 à R214-176
Sous-paragraphe 10	Dispositions particulières aux sociétés d'épargne forestière relevant de l'article L. 214-122.	
Paragraphe 5	Sociétés d'investissement à capital fixe.	R214-177 à D214-182
Paragraphe 6	Fonds de fonds alternatifs.	R214-183 à R214-186
Sous-section 3	Fonds ouverts à des investisseurs professionnels.	
Paragraphe 1	Fonds agréés.	
Sous-paragraphe 1	Fonds professionnels à vocation générale.	R214-187 à R214-193
Sous-paragraphe 2	Organismes professionnels de placement collectif immobilier.	R214-194 à R214-201
Paragraphe 2	Fonds déclarés.	
Sous-paragraphe 1	Fonds professionnels spécialisés.	R214-202 à R214-203
Sous-paragraphe 2	Fonds professionnels de capital investissement.	R214-204 à R214-206
Sous-Paragraphe 3	Société de libre partenariat	D214-206-1 à D214-206-2
Sous-section 4	Fonds d'épargne salariale.	R214-207 à D214-207-1
Paragraphe 1	Dispositions communes.	R214-208 à R214-210
Paragraphe 2	Fonds communs de placement d'entreprise.	R214-211 à R214-214
Paragraphe 3	Sociétés d'investissement à capital variable d'actionariat salarié.	R214-215 à D214-216
Sous-section 5	Organismes de titrisation.	D214-216-1 à D214-216-4
Paragraphe 1	Dispositions communes aux organismes de titrisation.	
Sous-paragraphe 1	Règlement ou statuts de l'organisme de titrisation.	R214-217
Sous-paragraphe 2	Règles générales de composition de l'actif et du passif de l'organisme de titrisation.	R214-218 à R214-223
Sous-paragraphe 3	Règles applicables aux instruments financiers à terme et à la cession de créances avant leur terme.	R214-224 à R214-226

Sous-paragraphe 4	Règles applicables à la cession et au recouvrement des créances ainsi qu'à la conservation des actifs.	D214-227 à D214-229
Sous-paragraphe 5	Obligations d'information.	R214-230
Sous-paragraphe 6	Dispositions particulières aux organismes de titrisation à compartiments.	R214-231
Paragraphe 2	Dispositions particulières aux fonds communs de titrisation.	R214-232 à R214-235
Paragraphe 3	Dispositions particulières aux organismes de titrisation ou aux compartiments d'organismes de titrisation supportant des risques d'assurance.	D214-236 à D214-240
Section 3	Autres placements collectifs.	D214-241

Titre II Les produits d'épargne

Chapitre Ier Produits d'épargne générale à régime fiscal spécifique.

Section 1	Le livret A.	
Sous-section 1	Fonctionnement du livret A.	R221-1 à R221-7
Sous-section 2	Dispositions relatives aux établissements distribuant le livret A ou le livret de développement durable.	R221-8 à D221-9
Sous-section 3	Dispositions relatives au fonds d'épargne prévu à l'article L. 221-7.	R221-10 à R221-11
Sous-section 4	Observatoire de l'épargne réglementée.	R221-12
Section 2	L'épargne populaire.	
Sous-section 1	Le compte sur livret d'épargne populaire.	
Paragraphe 1	Dispositions relatives aux bénéficiaires de comptes sur livret d'épargne populaire.	R221-33 à R221-39
Paragraphe 2	Dispositions relatives au fonctionnement des comptes sur livret d'épargne populaire.	R221-40 à R221-58
Paragraphe 4	Dispositions relatives aux relations entre l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations et les établissements ou organismes collecteurs.	R221-61 à R221-64
Sous-section 2	Le plan d'épargne populaire.	R221-65 à R221-75
Section 3	Le livret jeune.	
Sous-section 1	Ouverture et clôture du livret jeune.	R221-76 à R*221-82
Sous-section 2	Opérations effectuées sur le livret jeune et rémunération.	R221-83 à R221-97
Sous-section 3	Relations entre l'Etat et les établissements ou organismes collecteurs.	R221-98 à R*221-102
Section 4	Le livret de développement durable.	D221-103 à D221-107
Section 5	L'épargne-logement.	R221-108
Section 6	Le plan d'épargne en actions.	D221-109 à R221-113
Section 6 bis	Le plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire	D221-113-1 à D221-113-7
Section 7 bis	Compte d'investissement forestier et d'assurance	
Paragraphe 1	Dispositions relatives aux bénéficiaires du compte d'investissement forestier et d'assurance	D221-121 à D221-126
Section 8	Dispositions relatives aux vérifications préalables à l'ouverture d'un livret A	R221-121 à R221-126

Chapitre II Produits d'épargne salariale.
 Section unique Le plan d'épargne d'entreprise. R222-1

Chapitre III Bons de caisse.
Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.

Titre III Dispositions pénales

Chapitre Ier Infractions relatives aux instruments financiers.
 Section 1 Infractions relatives aux titres.
 Sous-section 1 Obligations. R231-1
 Sous-section 2 Titres émis par des associations. R231-2
 Chapitre II Infractions relatives aux produits d'épargne.
Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.

Livre III Les services

Titre Ier Les opérations de banque, les services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique

Chapitre Ier Dispositions générales.
Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.

Chapitre II Comptes et dépôts.
 Section 1 Droit au compte et relations avec le client
 Sous-section 1 Dispositions de droit commun. R312-1 à R312-4-4
 Sous-section 2 Services bancaires de base. D312-5
 Sous-section 3 Droit au compte D312-6 à D312-8
 Sous-section 4 Observatoire de l'inclusion bancaire R312-9 à R312-17
 Section 2 Fonds remboursables du public. R312-18
 Section 3 Garantie des déposants.
La présente section ne comporte pas de dispositions réglementaires.
 Section 4 Comptes inactifs R312-19 à R312-22

Chapitre III Crédits
 Section 1 Dispositions générales.
 Sous-section 1 Définition.
La présente sous-section ne comporte pas de dispositions réglementaires.
 Sous-section 2 Taux d'intérêt
 Paragraphe 1 Taux de l'intérêt légal. D313-1-A
 Paragraphe 2 Taux effectif global. R313-1
 Paragraphe 3 Taux de l'usure. D313-2
 Sous-section 3 Fichier des incidents de paiement caractérisés.
La présente sous-section ne comporte pas de dispositions réglementaires.
 Section 2 Catégories de crédits et opérations assimilées.
 Sous-section 1 Crédit-bail. R313-3
 Paragraphe 1 Publicité des opérations de crédit-bail en matière mobilière. R313-4 à R313-11
 Paragraphe 2 Publicité des opérations de crédit-bail en matière immobilière. R313-12 à R313-13
 Paragraphe 3 Publicité comptable des opérations de crédit-bail. R313-14

Sous-section 2	Crédits aux entreprises.	D313-14-1 à R313-14-1
Section 3	Procédures de mobilisation des créances professionnelles.	
Sous-section 1	Cession et nantissement des créances professionnelles.	R313-15 à R313-18
Sous-section 2	Mobilisation des crédits par le cessionnaire ou le nanti.	
Paragraphe 1	Dispositions générales.	R313-19
Paragraphe 2	Mobilisation des crédits à moyen terme.	
	<i>Le présent paragraphe ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Paragraphe 3	Mobilisation des créances hypothécaires et assimilées.	R313-20 à R313-25-1
Section 4	Garantie des cautions.	
Sous-section 1	Cautions obligatoires couvertes par le mécanisme de garantie des cautions.	D313-26 à D313-27
Sous-section 2	Modalités d'information du public sur la garantie accordée.	D313-28 à D313-31
Chapitre IV	Les services de paiement	R314-1
Chapitre V	L'émission et la gestion de monnaie électronique	
Section 1	Définition	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Rémunération	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 3	Obligations contractuelles	R315-1
Chapitre VI	Médiation	
	<i>Ce chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires</i>	
Chapitre VII	Contrôle et dispositions communes	
	<i>Ce chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires</i>	
Titre II	Les services d'investissement et leurs services connexes	D321-1 à R321-3
Titre III	Systèmes de règlements interbancaires et systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers	R330-1 à R330-3
Titre IV	Démarchage, colportage et fourniture à distance de services financiers	
Chapitre 1er	Démarchage bancaire ou financier.	
Section 1	Définition.	D341-1
Section 2	Personnes habilitées à procéder au démarchage.	D341-2 à D341-15
Section 3	Produits ne pouvant pas faire l'objet de démarchage.	
	<i>La présente section ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 4	Règles de bonne conduite.	R341-16
Section 5	Sanctions disciplinaires.	
	<i>La présente section ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Démarchage et colportage concernant les opérations sur les matières précieuses et les billets de banque étrangers.	
	<i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Titre V	Dispositions pénales	
Chapitre 1er	Infractions relatives au droit au compte et aux relations avec le client.	D351-1 à R351-5
Chapitre II	Infractions relatives au fonds de garantie des déposants.	
	<i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	

Chapitre III	Infractions relatives au démarchage et à la fourniture à distance de services financiers.	R353-1
--------------	---	--------

Livre IV Les marchés

Titre Ier L'appel public à l'épargne

Chapitre Ier	Définition.	D411-1 à D411-4
Chapitre II	Conditions de l'appel public à l'épargne. <i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	

Titre II Les plates-formes de négociation

Chapitre Ier	Les marchés réglementés français.	
Section 1	Définition du marché réglementé et de l'entreprise de marché.	R421-1 à D421-4
Section 2	Reconnaissance, révision et retrait de la qualité de marché réglementé.	D421-5 à D421-6
Section 3	Conditions de fonctionnement des marchés réglementés et des entreprises de marché.	
Sous-section 1	Obligations des dirigeants et des actionnaires d'entreprises de marché.	D421-7 à D421-9
Sous-section 2	Obligations de l'entreprise de marché.	D421-10
Section 4	Admission aux négociations, suspension et radiation des instruments financiers et des actifs mentionnés au II de l'article L. 421-1	D421-11
Section 5	Régime des membres d'un marché réglementé. <i>La présente section ne comprend pas de disposition réglementaire.</i>	
Section 6	Obligations de transparence avant et après négociation. <i>La présente section ne comprend pas de disposition réglementaire.</i>	
Chapitre II	Marchés réglementés européens. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires</i>	
Chapitre III	Marchés étrangers reconnus.	D423-1 à D423-4
Chapitre IV	Systèmes multilatéraux de négociation.	D424-1
Chapitre V	Les internalisateurs systématiques. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre VI	Détention, commerce et transport de l'or. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	

Titre III Les négociations sur instruments financiers

Chapitre III	Opérations spécifiques aux marchés réglementés. <i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
--------------	---	--

Titre IV Les chambres de compensation

Chapitre unique	Les chambres de compensation	R440-1
-----------------	------------------------------	--------

Titre V La protection des investisseurs

Chapitre Ier	La transparence des marchés. <i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Associations de défense des investisseurs.	D452-1 à D452-8

Livre V Les prestataires de services

Titre Ier Prestataires de services bancaires

Chapitre Ier Dispositions générales.

Section 1 Définitions et activités

La présente section ne comporte pas de dispositions réglementaires.

Section 2 Interdictions

Sous-section unique Personnel.

R511-1 à R511-2

Section 3 Conditions d'accès à la profession.

Sous-section 1 Agrément.

R511-2-1 à R511-3-5

Sous-section 2 Libre établissement et libre prestation de services sur le territoire des Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

R511-4

Section 4 Organes de la profession.

La présente section ne comporte pas de dispositions réglementaires.

Section 5 Le secret professionnel.

La présente section ne comporte pas de dispositions réglementaires.

Section 6 Dispositions comptables.

Sous-section 1 Comptes sociaux et documents comptables.

R511-6 à R511-7

Sous-section 2 Commissaires aux comptes.

D511-8 à D511-9

Section 7 Dispositions prudentielles.

D511-15 à R511-16-4

Section 8 Gouvernance des établissements de crédit et des sociétés de financement

Sous-section 1 Dirigeants

R511-17

Sous-section 2 Organisation et contrôle interne

R511-17-1

Sous-section 3 Politique et pratiques de rémunération

R511-18 à R511-25

Sous-section 4 Comités spécialisés

R511-26

Chapitre II Les banques mutualistes ou coopératives.

Section 1 Dispositions générales.

La présente section ne comporte pas de dispositions réglementaires.

Section 2 Les banques populaires.

Sous-section 2 La Banque fédérale des banques populaires.

R512-1 à R512-1-2

Section 3 Le Crédit agricole.

Sous-section 1 Les caisses de crédit agricole mutuel.

Paragraphe 1 Organisation.

R512-2 à R512-8

Paragraphe 2 Fonctionnement.

R512-9 à R512-13

Paragraphe 3 Ressources.

R512-14 à R512-17

Sous-section 2 L'organe central du Crédit agricole.

Paragraphe 1 Organisation.

R512-18

Paragraphe 2 Ressources.

Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Sous-section 3 Contrôles.

La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 4 Le Crédit mutuel.

R512-19 à R512-25

Section 5 Le Crédit mutuel agricole et rural.

R512-26

Section 6	Les sociétés coopératives de banque.	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 7	Le Crédit maritime mutuel.	
Sous-section 1	Dispositions générales.	R512-27 à R512-35
Sous-section 2	Administration.	R512-36 à R512-44
Sous-section 3	Commissaires aux comptes.	
	<i>La présente sous-section ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Dispositions diverses.	R512-45 à R512-46
Section 8	Le réseau des caisses d'épargne.	
Sous-section 1	Missions.	
	<i>La présente sous-section ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Le réseau.	R512-47
Sous-section 3	Les caisses d'épargne et de prévoyance.	
Paragraphe 1	Dispositions générales.	R512-48
Paragraphe 2	Autres dispositions.	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Les sociétés locales d'épargne.	R512-49 à R512-55-1
Sous-section 5	L'organe central des caisses d'épargne et des banques populaires	R512-57 à R512-59
Sous-section 6	La Fédération nationale des caisses d'épargne et de prévoyance.	
	<i>La présente sous-section ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 8	Dispositions générales.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre III	Les établissements de crédit spécialisés	
Section 1	Dispositions communes	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Les sociétés de crédit foncier	
Sous-section 1	Statut et objet	
	<i>La présente sous-section ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Opérations.	R513-1 à R513-8
Sous-section 3	Privilège des créances nées des opérations.	R513-9 à R513-10
Sous-section 4	Règles régissant les opérations des sociétés de crédit foncier.	R513-11 à R513-14
Sous-section 5	Redressement et liquidation judiciaires.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 6	Contrôles.	R513-15 à R513-18
Sous-section 7	Dispositions diverses.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 3	Les sociétés de financement de l'habitat	R513-19 à R513-21
Section 4	Agence française de développement.	R513-22 à R513-24
Sous-section 1	Opérations.	R513-25
Paragraphe 1	Concours financiers de l'agence pour son compte propre.	R513-26 à R513-28
Paragraphe 2	Opérations pour compte de l'Etat.	R513-29
Paragraphe 3	Autres opérations.	R513-30
Sous-section 2	Organisation centrale.	R513-31 à R513-36

Sous-section 3	Organisation locale	R513-37 à R513-38
Sous-section 4	Dispositions diverses.	R513-39 à R513-42
Chapitre IV	Les caisses de crédit municipal.	
Section 1	Opérations.	
Sous-section 1	Principes et modalités des prêts sur gage.	D514-1 à D514-9
Sous-section 2	Reconnaissance de dépôt des objets engagés.	D514-10 à D514-11
Sous-section 3	Règles applicables aux gages.	D514-12 à D514-15
Sous-section 4	Ventes aux enchères.	D514-16 à D514-20
Sous-section 5	Bonis.	D514-21
Sous-section 6	Revendication d'un objet gagé.	D514-22
Section 2	Organisation et fonctionnement	
Sous-section 1	Conseil d'orientation et de surveillance	R514-23 à R514-32
Sous-section 2	Règles comptables et financières	R514-33 à R514-37
Chapitre V	Les sociétés de financement.	
Section 1	Les sociétés de caution mutuelle.	
Section 2	Sociétés de financement exerçant une mission permanente d'intérêt public.	
Sous-section 1	La caisse de garantie du logement locatif social.	R515-2
Sous-section 2	Les sociétés de développement régional.	R515-3
Chapitre VII	Compagnies financières holding, entreprises mères de société de financement, compagnies financières holding mixtes, conglomérats financiers, compagnies holding mixtes et entreprises mères mixtes de société de financement.	
Section 1	Définitions.	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Dispositions générales	
Sous-section 1	Compagnies financières holding et entreprises mères de société de financement.	D517-1 à D517-7
Sous-section 2	Conglomérats financiers.	D517-8
Chapitre VIII	Les établissements et services autorisés à effectuer des opérations de banque.	
Section 1	Dispositions générales.	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	La Caisse des dépôts et consignations.	
Sous-section 1	Commission de surveillance.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Administration de la Caisse des dépôts et consignations.	
Paragraphe 1	Le directeur général.	R518-1 à R518-12
Paragraphe 2	Le caissier général.	R518-13 à R518-22
Paragraphe 3	Les préposés de la caisse et le concours des comptables de la direction générale des finances publiques	R518-23 à R518-27
Paragraphe 4	Contrôle par la Cour des comptes.	R518-28 à R518-30
Paragraphe 5	Contrôle externe.	R518-30-1 à R518-30-2

Sous-section 3	Affectation du résultat de la Caisse des dépôts et consignations.	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Opérations.	
Paragraphe 1	Consignations et dépôts.	R518-31 à R518-42
Paragraphe 2	Rémunération des dépôts et consignations.	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Paragraphe 3	Règles de déchéance.	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 5	Les associations sans but lucratif, les fondations reconnues d'utilité publique et les sociétés autorisées à effectuer certaines opérations de banque.	
Sous-section 1	Les associations sans but lucratif et les fondations reconnues d'utilité publique habilitées à faire certains prêts.	R518-57 à R518-62
Sous-section 2	Les sociétés autorisées à consentir certaines garanties	R518-63 à R518-69
Chapitre IX	Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement	
Section 1	Définition et obligation d'immatriculation	R519-1 à R519-5
Section 2	Autres conditions d'accès et d'exercice	
Sous-section 1	Conditions d'accès et d'exercice	R519-6 à R519-15
Sous-section 2	Assurance de responsabilité civile	R519-16
Sous-section 3	Garantie financière	R519-17 à R519-18
Section 3	Règles de bonne conduite	
Sous-section 1	Règles communes	R519-19 à R519-26
Sous-section 2	Règles supplémentaires applicables aux courtiers en opérations de banque et en services de paiement et à leurs mandataires	R519-27 à R519-31
Titre II	Les prestataires de services de paiement, les changeurs manuels et les émetteurs de monnaie électronique	
Chapitre Ier	Les prestataires de services de paiement	D521-1
Chapitre II	Les établissements de paiement	
Section 1	Définitions	
	<i>Cette section ne comprend pas de dispositions réglementaires</i>	
Section 2	Conditions d'accès à la profession	
Sous-section 1	Agrément	D522-1 à D522-1-2
Sous-section 2	Libre établissement et libre prestation de services sur le territoire des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen	D522-2
Section 3	Dispositions prudentielles	
	<i>Cette section ne comprend pas de dispositions réglementaires</i>	
Section 4	Secret professionnel, comptabilité et contrôle légal des comptes	
	<i>Cette section ne comprend pas de dispositions réglementaires</i>	
Chapitre III	Les agents	
	<i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre IV	Les changeurs manuels	D524-1 à D524-2
Chapitre V	Les émetteurs de monnaie électronique	D525-1 à D525-2

Chapitre VI	Les établissements de monnaie électronique	D526-1 à D526-4
Titre III Les prestataires de services d'investissement		
Chapitre I ^{er}	Définitions.	D531-1
Chapitre II	Conditions d'exercice de la profession.	
Section 1	Agrément.	
Sous-section 1	Conditions et procédures d'agrément.	R532-1 à R532-9
Sous-section 2	Retrait d'agrément et radiation. <i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 3	Dispositions relatives aux sociétés de gestion de portefeuille.	
Paragraphe 1	Agrément.	R532-10 à R532-16
Paragraphe 2	Retrait d'agrément et radiation. <i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Bureaux de représentation. <i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Libre établissement et libre prestation de services sur le territoire des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen.	
Sous-section 1	Dispositions générales. <i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Libre prestation de services et liberté d'établissement en France.	R532-17 à R532-19
Sous-section 3	Libre prestation de services et liberté d'établissement sur le territoire des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen.	
Paragraphe 1	Dispositions communes. <i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Paragraphe 2	Libre établissement.	
Sous-paragraphe 1	Libre établissement des prestataires de services d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille.	R532-20 à R532-23-1
Sous-paragraphe 2	Libre établissement des sociétés de gestion de portefeuille.	R532-24 à R532-25-1
Paragraphe 3	Libre prestation de services	
Sous-paragraphe 1	Libre prestation de services des prestataires de services d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille.	R532-26 à R532-27-1
Sous-paragraphe 2	Libre prestation de services des sociétés de gestion de portefeuille.	R532-28 à R532-30
Section 3	Règles spécifiques concernant les pays tiers	
Sous-section 1	Dispositions générales	R532-31
Sous-section 2	Conditions applicables aux sociétés de gestion de portefeuille	
Sous-section 3	Agrément des gestionnaires établis dans un pays tiers	R532-32 à R532-35
Chapitre III	Obligations des prestataires de services d'investissement.	
Section 1	Normes de gestion.	D533-1 A
Section 2	Obligations comptables et déclaratives.	
Sous-section 1	Comptes sociaux et documents comptables.	R533-1 à R533-2-2
Sous-section 2	Commissaires aux comptes.	D533-3

Section 3	Règles de bonne conduite.	
Sous-section 1	Dispositions applicables aux membres du personnel des entreprises d'investissement	R533-9 à R533-10
Sous-section 2	Clients professionnels	D533-11 à D533-12
Sous-section 3	Contreparties éligibles	D533-13 à D533-14
Sous-Section 4	Conventions entre producteurs et distributeurs d'instruments financiers	R533-15 à R533-16
Sous-Section 5	Modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance	D533-16-1

Section 4 Garantie des investisseurs.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 5 Gouvernance des entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille

Sous-section 1	Dirigeants	R533-17 à R533-18
Sous-section 2	Organisation et contrôle interne	R533-18-1
Sous-section 3	Politique et pratiques de rémunération	R533-19 à R533-21
Sous-section 4	Comités spécialisés	R533-22

Titre IV Autres prestataires de services

Chapitre Ier	Les conseillers en investissements financiers.	D541-8 à R541-10
Chapitre II	Les intermédiaires et les personnes faisant appel public à l'épargne habilités en vue de la tenue de compte-conservation d'instruments financiers.	R542-1
Chapitre III	Les sociétés de gestion d'organismes de placement collectifs. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre IV	Services d'analyse financière et agences de notation. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre V	Les agents liés <i>Ce chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre VI	Immatriculation unique	R546-1 à R546-5
Chapitre VII	Conseillers en investissements participatifs	
Section 1	Définition	D547-1
Section 2	Conditions d'accès et d'exercice	D547-2
Chapitre VIII	Intermédiaires en financement participatif	
Section 1	Définition	D548-1
Section 2	Conditions d'accès et d'exercice	R548-2 à R548-3
Section 3	Règles de bonne conduite et d'organisation	R548-4 à R548-10

Titre V Intermédiaires en biens divers R550-1 à R550-3

Titre VI Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes et les loteries, jeux et paris prohibés

Chapitre Ier	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	
Section 1	Personnes soumises à une obligation de déclaration au procureur de la République <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	

Section 2	Personnes assujetties aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	
Sous-section 1	Bénéficiaire effectif	R561-1 à R561-3
Sous-section 2	Représentant permanent	D561-3-1
Sous-section 3	Activité financière accessoire	R561-4
Section 3	Obligations de vigilance à l'égard de la clientèle	
Sous-section 1	Identification du client	R561-5 à R561-6
Sous-section 2	Identification du bénéficiaire effectif	R561-7 à R561-9
Sous-section 3	Identification du client occasionnel	R561-10 à D561-10-1
Sous-section 4	Nouvelle identification du client	R561-11
Sous-section 5	Obligations de vigilance constante sur la relation d'affaires	R561-12
Sous-section 6	Mise en oeuvre des obligations de vigilance par des tiers	R561-13
Sous-section 7	Obligations lorsqu'il est mis un terme à la relation d'affaires	R561-14
Sous-section 8	Obligations en cas de faible risque de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme	R561-15 à R561-17
Sous-section 9	Mesures de vigilance complémentaires	R561-18 à R561-20
Sous-section 10	Mesures de vigilance renforcée	R561-21 à R561-22
Section 4	Obligations de déclaration	
Sous-section 1	Désignation d'un déclarant et d'un correspondant	R561-23 à R561-30
Sous-section 2	Contenu et transmission des déclarations	R561-31 à D561-32-1
Section 5	La cellule de renseignement financier nationale	R561-33 à R561-37
Section 6	Procédures et contrôle interne	R561-38
Section 7	Contrôle du respect des obligations et Commission nationale des sanctions	
Sous-section 1	Contrôle du respect des obligations par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L. 561-2	R561-39 à R561-42
Sous-section 2	La Commission nationale des sanctions	R561-43 à R561-50
Section 8	Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	D561-51 à D561-54
Chapitre II	Obligations relatives au gel des avoirs	R562-1 à R562-5
Chapitre III	Obligations relatives à la lutte contre les loteries, jeux et paris prohibés	R563-1 à R563-5

Titre VII Dispositions pénales

Chapitre Ier Dispositions relatives aux prestataires de services bancaires.

Section 1 Dispositions générales.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 2 Banques mutualistes ou coopératives.

R571-1

Sous-section 1 Les banques populaires.

La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Sous-section 2 Le crédit agricole.

La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Sous-section 3 Le réseau des caisses d'épargne.

La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 3 Caisses de crédit municipal.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 4	Sociétés de financement.	R571-2
Section 5	Compagnies financières holding, entreprises mères de société de financement et compagnies financières holding mixtes. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 6	Intermédiaires en opérations de banque. <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Prestataires de services de paiement, changeurs manuels et émetteurs de monnaie électronique. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre III	Dispositions relatives aux prestataires de services d'investissement et aux autres prestataires de services.	R571-3
Chapitre IV	Dispositions relatives au blanchiment des capitaux. <i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	

Livre VI Les institutions en matière bancaire et financière

Titre I^{er} Les institutions compétentes en matière de réglementation et de contrôle

Chapitre I ^{er}	Réglementation	R611-1 à R611-3
Chapitre II	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	
Section 1	Missions et champ d'application <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Composition et fonctionnement	
Sous-section 1	Composition	D612-1 à R612-3
Sous-section 2	Organisation	R612-4 à R612-7-2
Sous-section 3	Fonctionnement	D612-8 à R612-9
Section 3	Moyens de fonctionnement	R612-10 à R612-19
Section 4	Agréments et modifications de participations	R612-20 à R612-21-1
Section 5	Exercice du contrôle	R612-22 à R612-29-4
Section 6	Mesures de police administrative	R612-30 à R612-34-1
Section 7	Pouvoir disciplinaire	
Sous-section 1	Procédure disciplinaire	R612-35 à R612-51-1
Sous-section 2	Liste des sanctions	R612-52
Section 8	Relations avec les commissaires aux comptes	D612-53 à R612-60
Section 9	Coopération	
Sous-section 1	Coopération avec les fonds de garantie	R612-61
Sous-section 2	Coordination en matière de supervision des relations entre les professions assujetties et leurs clientèles <i>Cette sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre III	Dispositions spécifiques aux établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, établissements de monnaie électronique et établissements de paiement	
Section 1	Surveillance des groupes sur une base consolidée	
Sous-section 1	Dispositions communes	R613-1 A à R613-1 C

Sous-section 2	Surveillance sur une base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et collège de superviseurs	
Paragraphe 1	Collège de superviseurs	R613-1 à R613-2
Paragraphe 2	Surveillance sur une base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	R613-3 à R613-3-11
Sous-section 3	Surveillance sur une base consolidée par une autorité compétente d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	R613-4 à R613-9
Section 2	Dispositions relatives au traitement des établissements de crédit, des sociétés de financement, des établissements de monnaie électronique, des établissements de paiement et des entreprises d'investissement en difficulté	
Sous-section 1	Mesures spécifiques à la sauvegarde, au redressement ou à la liquidation judiciaire des établissements de crédit, des sociétés de financement, des établissements de monnaie électronique, des établissements de paiement et des entreprises d'investissement	
Paragraphe 1	Procédure de désignation des liquidateurs	R613-10 à R613-13
Paragraphe 2	Dispositions relatives aux procédures de sauvegarde, de redressement, de liquidation judiciaire et aux procédures de conciliation applicables aux établissements de crédit, aux sociétés de financement, aux établissements de monnaie électronique, aux établissements de paiement et aux entreprises d'investissement	R613-14 à R613-23
Sous-section 2	Mesures d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit communautaires	R613-24 à R613-27
Section 3	Régime du contrôle spécifique	
Sous-section 1	Contrôle spécifique des établissements de crédit et des entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille	
Paragraphe 1	Dispositions communes	R613-31 à R613-33
Paragraphe 2	Contrôle spécifique des établissements de crédit	R613-34 à R613-37
Sous-section 2	Contrôle spécifique des établissements de paiement	R613-38
Sous-section 3	Contrôle spécifique des établissements de monnaie électronique	R613-39
Section 4	Dispositions relatives à la résolution des crises bancaires	
Sous-section 1	Dispositions générales	R613-40 à R613-42
Sous-section 2	Plans préventifs de rétablissement	R613-43 à R613-45
Sous-section 3	Dispositions relatives à l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles	R613-46
Sous-section 4	Dispositions relatives à la conclusion, l'évaluation et la mise en œuvre d'accords de soutien financier de groupe	R613-47 à R613-53
Sous-section 5	Dispositions relatives à la valorisation	R613-54 à R613-55
Sous-section 6	Mesures de résolution	R613-56 à R613-74
Sous-section 7	Dispositions relatives à la confidentialité et à la coopération	R613-75 à R613-79

Chapitre IV	Institutions consultatives	
Section 1	Comité consultatif du secteur financier et comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	D614-1 à D614-3
Chapitre V	Autres institutions	
Section 1	Commissaires du Gouvernement et mission de contrôle des activités financières	D615-1 à D615-8
Chapitre VI	Incompatibilités	R616-1
Titre II	L'Autorité des marchés financiers	
Chapitre unique	L'Autorité des marchés financiers	
Section 1	Missions <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Composition	R621-1 à R621-9
Section 3	Règles de fonctionnement	R621-10 à D621-30
Section 4	Pouvoirs	
Sous-section 1	Réglementation et décisions	R621-30-1 à R621-30-4
Sous-section 2	Autorisation des opérations d'appel public à l'épargne <i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 3	Contrôles et enquêtes	R621-31 à R621-36
Sous-section 4	Injonctions et mesures d'urgence	R621-37 à R621-37-1
Sous-section 4 bis	Composition administrative	R621-37-2 à R621-37-5
Sous-section 5	Sanctions	R621-38 à R621-42
Sous-section 6	Déclarations d'opérations suspectes <i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 7	Autres compétences	R621-43-1
Section 5	Relations avec les commissaires aux comptes <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 6	Voies de recours	R621-44 à R621-46
Titre III	Surveillance du système financier, coopération, échanges d'informations et surveillance complémentaire des conglomérats financiers	
Chapitre Ier	Surveillance du système financier, coopération et échanges d'informations sur le territoire national	R631-1 à R631-9
Chapitre II	Coopération et échange d'informations avec l'étranger	
Section 1	Dispositions concernant la surveillance, les contrôles et les enquêtes	
Sous-section 1	Coopération et échanges d'informations avec les autorités d'autres Etats membres de l'Union européenne ou d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen	R632-1 à R632-1-1 A
Sous-section 2	Coopération et échanges d'informations avec les autorités des Etats non membres de l'Union européenne et non parties à l'accord sur l'Espace économique européen	D632-1-1
Sous-section 3	Dispositions particulières à l'Autorité des marchés financiers <i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Autres dispositions	
Sous-section 1	Dispositions particulières à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution relatives aux établissements de crédit,	

	aux établissements de monnaie électronique, aux établissements de paiement et aux entreprises d'investissement	D632-1
Sous-section 2	Dispositions particulières à l'Autorité des marchés financiers	R632-3 à D632-4
Sous-section 3	Dispositions diverses	D632-5
Chapitre III	Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	R633-1 à R633-5
Titre IV Dispositions pénales		
Chapitre unique	Dispositions applicables aux autorités compétentes en matière de réglementation et de contrôle	R641-1 à R641-3
Livre VII Régime de l'outre-mer		
Titre Ier Dispositions communes à plusieurs collectivités territoriales		
Chapitre Ier	Dispositions applicables à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon	
Section 1	Les signes monétaires <i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	L'Institut d'émission des départements d'outre-mer	
Sous-section 1	Dispositions générales	R711-1 à R711-3
Sous-section 2	Administration	R711-4 à R711-7
Sous-section 3	Comptabilité et contrôle	R711-8 à R711-9
Sous-section 4	Dispositions diverses	R711-10 à D711-14
Section 3	Dispositions communes à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon	R711-20 à R711-21
Chapitre II	Dispositions applicables à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et à Wallis et Futuna	
Section 1	Les signes monétaires	D712-1
Section 2	L'Institut d'émission d'outre-mer	
Sous-section 1	Dispositions générales	R712-2 à R712-4-1
Sous-section 2	Opérations	
Paragraphe 1	Emission	R712-5 à R712-6
Paragraphe 2	Autres opérations	R712-7 à D712-10-2
Sous-section 3	Administration et tutelle	R712-11 à R712-14
Sous-section 4	Comptabilité et contrôle	R712-15 à R712-16
Sous-section 5	Autres missions	R712-17 à R712-20
Section 3	Opérations de paiement à destination et en provenance de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis et Futuna	D712-20 à D712-21
Titre II Dispositions spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon		
Chapitre Ier	La monnaie	
Section 1	Règles d'usage de la monnaie	D721-1 à D721-2
Section 3	Les relations financières avec l'étranger	
Sous-section 1	Obligations de déclaration	R721-3 à R721-6
Sous-section 2	Constataion et poursuite des infractions <i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	

Chapitre II	Les produits	
	<i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre III	Les services	D723-1
Chapitre IV	Les marchés	
	<i>Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre V	Les prestataires de services	
Section 1	Les établissements du secteur bancaire	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Les prestataires des services d'investissement	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 3	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux	R725-1
Titre III	Dispositions spécifiques à Mayotte	R730-1
Titre IV	Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	
Chapitre Ier	La monnaie	
Section 1	Règles d'usage de la monnaie	D740-1 à R740-2
Section 2	Les instruments de la monnaie scripturale	R741-1 à D741-4
Section 3	Les relations financières avec l'étranger	
Sous-section 1	Dispositions générales	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Obligations de déclaration	R741-6 à R741-9
Sous-section 3	Constatation et poursuite des infractions	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Les produits	
Section 1	Les instruments financiers	
Sous-section 1	Définitions et règles générales	R742-1 à D742-1-1
Sous-section 2	Les titres de capital et les titres donnant accès au capital	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 3	Les titres de créance	D742-2-A
Paragraphe 1	Les titres de créances négociables	D*742-2 à D742-3
Paragraphe 2	Les obligations	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Les placements collectifs	R742-4 à R742-7
Section 2	Les produits d'épargne	R742-8 à D742-9
Chapitre III	Les services	
Section 1	Les opérations de banque, les services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique	
Sous-section 1	Dispositions générales	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Comptes et dépôts	R743-1 à D743-2
Sous-section 3	Crédits	
Paragraphe 1	Dispositions générales	R743-3 à D743-4
Paragraphe 2	Catégories de crédits	D743-4-1
Paragraphe 3	Procédures de mobilisation des créances professionnelles	R743-5
Paragraphe 4	Garantie des cautions	R743-6
Paragraphe 5	Emprunts des organismes de gestion de l'habitat social	R743-6-1 A

Sous-Section 4	Les services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique	R743-6-1
Section 2	Les services d'investissement et leurs services connexes	D743-6-2
Section 3	Systèmes de règlements interbancaires et systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers	R743-7
Section 4	Démarchage bancaire ou financier	D743-8 à D743-9
Chapitre IV	Les marchés	
Section 1	L'appel public à l'épargne	D744-1
Sous-section 1	Définition	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Conditions de l'appel public à l'épargne	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Les plates-formes de négociation	R744-2 à D744-2-1
Section 3	Les négociations sur instruments financiers	
Sous-section 1	Dispositions générales	
Paragraphe 1	Transfert de propriété et mise en gage	D744-3
Paragraphe 2	Compensation	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Les formes particulières de cession d'instruments financiers	D744-3-1
Sous-section 3	Modalités spécifiques aux marchés réglementés	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 4	Les chambres de compensation	
	<i>La présente section ne comprend pas de disposition réglementaire</i>	
Section 5	La protection des investisseurs	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre V	Les prestataires de services	
Section 1	Prestataires de services bancaires	
Sous-section 1	Dispositions générales	R745-1 à D745-2
Sous-section 2	Les sociétés financières	R745-2-1
Paragraphe 1	Dispositions communes	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Paragraphe 2	Les sociétés de crédit-bail mobilier et immobilier	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Paragraphe 3	Les sociétés de caution mutuelle	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 3	Les institutions financières spécialisées	R745-3
Sous-section 4	Les compagnies financières	D745-4
Sous-section 5	Les établissements et services autorisés à effectuer des opérations de banque	R745-4-1
Sous-section 6	Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement	R745-4-2
Section 2	Les services financiers de l'office des postes et télécommunications	R745-4-3 à R745-4-5
Section 3	Les prestataires de services de paiement, les changeurs manuels et les émetteurs de monnaie électronique	
Sous-section 1	Les prestataires de services de paiement	D745-5
Sous-section 2	Les établissements de paiement	D745-5-1

Sous-section 3	Les agents	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Les changeurs manuels	D745-5-2
Sous-section 5	Les émetteurs de monnaie électronique	D745-5-3
Sous-section 6	Les établissements de monnaie électronique	D745-5-4
Section 4	Les prestataires de services d'investissement	
Sous-section 1	Définitions	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Les conditions d'accès à la profession	R745-6 à D745-6-1
Sous-section 3	Les obligations des prestataires de services d'investissement	R745-7 à D745-8
Section 5	Autres prestataires de services	D745-9 à R745-9-4
Section 6	Intermédiaires en biens divers	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 7	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes	R745-10 à D745-11
Chapitre VI	Les institutions en matière bancaire et financière	
Section 1	Les institutions compétentes en matière de réglementation et de contrôle	
Sous-section 1	Réglementation	R746-1
Sous-section 2	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	R746-2
Sous-section 3	Dispositions spécifiques aux établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, tablissements de monnaie électronique et établissements de paiement	R746-3
Sous-section 4	Comité consultatif du secteur financier et comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 5	Comité consultatif du crédit en Nouvelle-Calédonie	R746-4 à R746-8
Sous-section 6	Autres autorités	
Sous-section 7	Incompatibilités	R746-8-2
Section 2	L'Autorité des marchés financiers	R746-9 à D746-10
Section 3	Coopération et échanges d'informations	R746-11 à D746-11-2
Titre V	Dispositions applicables en Polynésie française	
Chapitre Ier	La monnaie	
Section 1	Règles d'usage de la monnaie	D750-1 à R750-4
Section 2	Les instruments de la monnaie scripturale	R751-1 à D751-4
Section 3	Les relations financières avec l'étranger	
Sous-section 1	Dispositions générales	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Obligations de déclaration	R751-6 à R751-9
Sous-section 3	Constatation et poursuite des infractions	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre II	Les produits	
Section 1	Les instruments financiers	
Sous-section 1	Définitions et règles générales	R752-1 à D752-1-1

Sous-section 2	Les actions et titres donnant accès au capital	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 3	Les titres de créance	D752-2-A
Paragraphe 1	Les titres de créances négociables	D*752-2 à D752-3
Paragraphe 2	Les obligations	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Les placements collectifs	R752-4 à R752-7
Section 2	Les produits d'épargne	R752-8 à D752-9
Chapitre III	Les services	
Section 1	Les opérations de banque, les services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique	
Sous-section 1	Dispositions générales	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Comptes et dépôts	R753-1 à D753-2
Sous-section 3	Crédits	
Paragraphe 1	Dispositions générales	R753-3 à D753-4
Paragraphe 2	Catégories de crédits	D753-4-1
Paragraphe 3	Procédures de mobilisation des créances professionnelles	R753-5
Paragraphe 4	Garanties des cautions	R753-6
Paragraphe 5	Emprunts des organismes de gestion de l'habitat social	R753-6-1 A
Sous-Section 4	Les services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique	R753-6-1
Section 2	Les services d'investissement et leurs services connexes	D753-6-2
Section 3	Systèmes de règlements interbancaires et systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers	R753-7
Section 4	Démarchage bancaire ou financier	D753-8 à D753-9
Chapitre IV	Les marchés	
Section 1	L'appel public à l'épargne	D754-1
Sous-section 1	Définition	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Conditions de l'appel public à l'épargne	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 2	Les plates-formes de négociation	R754-2 à D754-2-1
Section 3	Les négociations sur instruments financiers	
Sous-section 1	Dispositions générales	
Paragraphe 1	Transfert de propriété des titres et mise en gage	D754-3
Paragraphe 2	Compensation	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Les formes particulières de cession d'instruments financiers	D754-3-1
Sous-section 3	Opérations spécifiques aux marchés réglementés	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 4	Les chambres de compensation	
	<i>La présente section ne comprend pas de disposition réglementaire</i>	
Section 5	La protection des investisseurs	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre V	Les prestataires de services	

Section 1	Prestataires de services bancaires	
Sous-section 1	Dispositions générales	R755-1 à D755-2
Sous-section 2	Les sociétés financières	R755-2-1
Sous-section 3	Les institutions financières spécialisées	R755-3
Sous-section 4	Les compagnies financières	D755-4
Sous-section 5	Les établissements et services autorisés à effectuer des opérations de banque	R755-4-1
Sous-section 6	Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement	R755-4-2
Section 1 bis	Les services financiers de l'office des postes et télécommunications	R755-4-3 à R755-4-5
Section 2	Les prestataires de services de paiement, les changeurs manuels et les émetteurs de monnaie électronique	
Sous-section 1	Les prestataires de services de paiement	D755-5
Sous-section 2	Les établissements de paiement	D755-5-1
Sous-section 3	Les agents	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Les changeurs manuels	D755-5-2
Sous-section 5	Les émetteurs de monnaie électronique	D755-5-3
Sous-section 6	Les établissements de monnaie électronique	D755-5-4
Section 3	Les prestataires de services d'investissement	
Sous-section 1	Définitions	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Les conditions d'accès à la profession	R755-6 à D755-6-1
Sous-section 3	Les obligations des prestataires de services d'investissement	R755-7 à D755-8
Section 4	Autres prestataires de services	D755-9 à R755-9-4
Section 5	Les intermédiaires en biens divers	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 6	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes	R755-10 à D755-11
Chapitre VI	Les institutions en matière bancaire et financière	
Section 1	Les institutions compétentes en matière de réglementation et de contrôle	
Sous-section 1	Réglementation	R756-1
Sous-section 2	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	R756-2
Sous-section 3	Dispositions spécifiques aux établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, établissements de monnaie électronique et établissements de paiement	R756-3
Sous-section 4	Comité consultatif du secteur financier et comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 5	Autres autorités	
Sous-section 6	Incompatibilités	R756-3-2
Section 2	L'Autorité des marchés financiers	R756-4 à D756-5
Section 3	Coopération et échanges d'informations	R756-6 à D756-6-2

Titre VI Dispositions applicables à Wallis et Futuna

Chapitre Ier La monnaie

- Section 1 Règles d'usage de la monnaie D760-1 à R760-5
- Section 2 Les instruments de la monnaie scripturale R761-1 à D761-4
- Section 3 Les relations financières avec l'étranger
 - Sous-section 1 Dispositions générales
La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
 - Sous-section 2 Obligations de déclaration R761-6 à R761-9

Chapitre II Les produits

- Section 1 Les instruments financiers
 - Sous-section 1 Définitions et règles générales R762-1 à D762-1-1
 - Sous-section 2 Les titres de capital et les titres donnant accès au capital
La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
 - Sous-section 3 Les titres de créance D762-2-A
 - Paragraphe 1 Les titres de créances négociables D*762-2 à D762-3
 - Paragraphe 2 Les obligations
Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.
 - Sous-section 4 Les placements collectifs R762-4 à R762-7
- Section 2 Les produits d'épargne R762-8 à D762-9

Chapitre III Les services

- Section 1 Les opérations de banque, les services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique
 - Sous-section 1 Dispositions générales R763-1 à D763-2
 - Sous-section 2 Comptes et dépôts
La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
 - Sous-section 3 Crédits.
 - Paragraphe 1 Dispositions générales R763-3 à D763-4
 - Paragraphe 2 Catégories de crédits D763-4-1
 - Paragraphe 3 Procédures de mobilisation des créances R763-5
 - Paragraphe 4 Garantie des cautions R763-6
 - Sous-Section 4 Les services de paiement et l'émission et la gestion de monnaie électronique R763-6-1
- Section 2 Les services d'investissement et leurs services connexes D763-6-2
- Section 3 Systèmes de règlements interbancaires et systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers R763-7
- Section 4 Démarchage bancaire ou financier D763-8 à D763-9

Chapitre IV Les marchés

- Section 1 L'appel public à l'épargne D764-1
 - Sous-section 1 Définition
La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
 - Sous-section 2 Conditions de l'appel public à l'épargne
La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
- Section 2 Les plates-formes de négociation R764-2 à D764-2-1
- Section 3 Les négociations sur instruments financiers
 - Sous-section 1 Dispositions générales

Paragraphe 1	Transfert de propriété et mise en gage	D764-3
Paragraphe 2	Compensation	
	<i>Le présent paragraphe ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Les formes particulières de cession d'instruments financiers	D764-3-1
Sous-section 3	Opérations spécifiques aux marchés réglementés	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 4	Les chambres de compensation	
	<i>La présente section ne comprend pas de disposition réglementaire.</i>	
Section 5	La protection des investisseurs	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre V	Les prestataires de services	
Section 1	Prestataires de services bancaires	
Sous-section 1	Dispositions générales	R765-1 à D765-2
Sous-section 2	Les sociétés financières	R765-2-1
Sous-section 3	Les institutions financières spécialisées	R765-3
Sous-section 4	Les compagnies financières	D765-4
Sous-Section 5	Les établissements et services autorisés à effectuer des opérations de banque	R765-4-1
Sous-section 6	Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement	R765-4-2
Section 2	Les prestataires de services de paiement, les changeurs manuels et les émetteurs de monnaie électronique	
Sous-section 1	Les prestataires de services de paiement	D765-5
Sous-section 2	Les établissements de paiement	D765-5-1
Sous-section 3	Les agents	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 4	Les changeurs manuels	D765-5-2
Sous-section 5	Les émetteurs de monnaie électronique	D765-5-3
Sous-section 6	Les établissements de monnaie électronique	D765-5-4
Section 3	Les prestataires de services d'investissement	
Sous-section 1	Définitions	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 2	Les conditions d'accès à la profession	R765-6 à D765-6-1
Sous-section 3	Les obligations des prestataires de services d'investissement	R765-7 à D765-8
Section 4	Autres prestataires de services	D765-9 à R765-9-4
Section 5	Les intermédiaires en biens divers	
	<i>La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Section 6	Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes	R765-10 à D765-11
Chapitre VI	Les institutions en matière bancaire et financière	
Section 1	Les institutions compétentes en matière de réglementation et de contrôle	
Sous-section 1	Réglementation	R766-1
Sous-section 2	L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	R766-2
Sous-section 3	Dispositions spécifiques aux établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement,	

	établissements de monnaie électronique et établissements de paiement.	R766-3
Sous-section 4	Comité consultatif du secteur financier et comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	
	<i>La présente sous-section ne comprend pas de dispositions réglementaires.</i>	
Sous-section 5	Autres autorités	
Sous-section 6	Incompatibilités	R766-3-2
Section 2	L'Autorité des marchés financiers	R766-4 à D766-5
Section 3	Coopération et échanges d'informations	R766-6 à D766-6-2